Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 15 Rabiaa II 1446
18 Octobre 2024

N° 121

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2516**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2518**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2524**
Homologation de résolutions **2526**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2526**
Avis aux créanciers..... **2533**
Convocations
Sociétés anonymes **2534**
Autres sociétés **2538**
Divers
Avis au public..... **2538**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société des Boissons de Tunisie

Société anonyme

Au capital social de 16 350.000 DT

Siège social de l'entreprise : Koutine - Médenine

N° CNSS : 60808/86

Identifiant unique au Registre National des Entreprises : 0003522L

Code Fiscal : 003522/L/A/M/000

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le jeudi 28 mars 2024 au bureau de la société à Djerba enregistré à la recette des finances de Médenine le 1er Avril 2024 sous le n°24702060 quittance n°M034501, dont un exemplaire a été déposé au Centre National de Registre des Entreprises auprès du Tribunal de 1ère Instance de Médenine le 4 Avril 2024, sous le n°202445076, il a été approuvé à l'unanimité ce qui suit :

- Le rapport du conseil d'administration relatif à la gestion 2023.

- Les états financiers de l'exercice 2023.

- Les opérations et conventions qui entrent dans le cadre des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

- Affectation du résultat.

- Les états financiers consolidés du groupe société des Boissons de Tunisie relatif à l'exercice 2023.

- De donner quitus entier aux membres du conseil d'administration.

2024R02595SANB2

Société des Boissons de Tunisie

Société anonyme

Au capital social de 16 350.000 DT

Siège social de l'entreprise : Koutine - Médenine

N° CNSS : 60808/86

Identifiant unique au Registre National des Entreprises : 0003522L

Code Fiscal : 003522/L/A/M/000

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le jeudi 28 mars 2024 au bureau de la société à Djerba enregistré à la recette des finances de Médenine le 1er Avril 2024 sous le n°24502061 quittance n°M034503, dont un exemplaire a été déposé au Centre National de Registre des Entreprises auprès du Tribunal de 1ère Instance de Médenine le 7/10/2024, sous le n°2024111165 il a été approuvé à l'unanimité l'augmentation du capital social pour le porter de seize millions trois cent cinquante mille dinars (16 350 000 D) à dix huit millions trois cent cinquante mille dinars (18 350 000 D) soit une augmentation de deux millions de dinars (2 000 000 D). Cette augmentation est à réaliser par numéraire selon les procédures légales en vigueurs.

Suite à cette décision l'article six des statuts sera modifié (il a été déposé une copie du statut actualisé au Centre National de Registre des Entreprises auprès du Tribunal de 1ère Instance de Médenine le 7/10/2024, sous le n°2024111161).

2024R02596SANB2

Société Djerba Trade and Service

Société anonyme

Au capital social de 6 244.590 DT

Siège social de l'entreprise : Route Houmt Souk Midoun Km2 Djerba 4116

N° CNSS : 0015728144

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0712628S

Code fiscal : 712628/SA/M/000

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le vendredi 24/5/2024 au siège social de la société sise à Midoun Djerba enregistré à la recette des finances de Midoun le 19.7.2024 sous le n°24803106 quittance n°M062791 dont un exemplaire a été déposé au greffe du centre national du registre des entreprises auprès du tribunal de 1ère instance de Médenine le 31/7/2024 sous le n°202485311, il a été approuvé à l'unanimité ce qui suit :

- Le rapport du conseil d'administration relatif à la gestion 2023.

- Les états financiers de l'exercice 2023.

- Les opérations et conventions qui entrent dans le cadre des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

- Quitus entier aux membres du conseil d'administration.

- Affectation des résultats.

- Le renouvellement des membres du conseil d'administration pour la période de 3 ans (2024 - 2025 - 2026) et qui sont :

- Monsieur Romdhane Rahli - Midoun Djerba.

- Monsieur Hamdane Labbassi - Midoun Djerba.

- Monsieur Souheil Rahli - Midoun Djerba.

- Monsieur Aymen Berrehouma - Tunis.

- Monsieur Mounir Fakhet - Tunis.

- La Société Zitouna CAPITAL -Tunis,

- La Société Tout Transport (STT) - Koutine.

- La Société Innovation Packaging Technologies (INPACKT) - Koutine.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes de la société Mme Mariem Ennaifer pour une période de 03 ans 2024, 2025, 2026.

2024R02597SANB2

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES «LLOYD TUNISIEN» SA

Au capital de 45.000.000 DT

Siège social : Immeuble Lloyd, Avenue de La Monnaie, Les Berges du Lac 2, 1053 Tunis

Identifiant unique : 0002395T

CNSS : 3637/48

En vertu de l'assemblée générale ordinaire du 29 Juillet 2024 enregistrée à la recette des finances Le Lac - Tunis, le 10 Septembre 2024 sous le n°24707872, quittance

n°M029706 ; dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises, le 13 septembre 2024 sous le n° 2024104647, il a été décidé d'approuver les états financiers relatifs à l'exercice 2023.

2024R02604SANB2

La Société "Lloyd Vie" SA

Au capital de 6 000 000 DT

Siège social : Immeuble Lloyd, Avenue De La Monnaie, Les Berges du Lac 2, 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1301574S

En vertu du Conseil d'Administration du 23 Mai 2024 enregistrée à la recette des finances Le Lac - Tunis, le 10 septembre 2024 sous le n°24707871, quittance n°M092704 ; dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises, le 13 septembre 2024 sous le n°2024104656, il a été décidé de nommer Monsieur Mohamed Hichem Rezgui en qualité de Directeur Général Adjoint pour une durée d'un (1) an expirant avec l'exercice clos le 31 décembre 2024.

2024R02605SANB2

La Société "Lloyd Vie" SA

Au capital de 6 000 000 DT

Siège social : Immeuble Lloyd, Avenue de La Monnaie, Les Berges du Lac 2,1053 Tunis

Identifiant Unique : 1301574S

En vertu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 Juin 2024 enregistrée à la recette des finances Le Lac - Tunis, le 10 Septembre 2024 sous le n°24707873, quittance n°M092711 ; dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises, le 13 Septembre 2024 sous le n°2024104656, il a été décidé d'approuver les états financiers relatifs à l'exercice 2023.

2024R02606SANB2

SOCIETE POLYCLINIQUE SFAX MEDINA S.A

Capital social : 3958000 Dinars

RC : B0822112008

Matricule fiscal : 1045079B/A/M/000

Sise à l'avenue des martyrs rue Ahmed Skelli - Sfax

En vertu du P.V de l'assemblée générale extraordinaire du 02/10/2024, enregistré à la recette des finances de Sfax le 8/10/2024 quittance n°M006748, Enregistrement n°24806131, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises de Sfax le 10/10/2024 sous le n°2024112318, il a été décidé ce qui suit :

- Diminution du nombre des membres du conseil d'administration de 10 membres à 7 membres et par la suite la modification de l'article 14 du statut de la société.

2024X01324SANB2

SOCIETE POLYCLINIQUE SFAX MEDINA S.A

Sise à l'avenue des martyrs rue Ahmed Skelli - Sfax

Capital social : 3958000 Dinars

RC : B0822112008

Matricule fiscal : 1045079B/A/M/000

En vertu du P.V de l'assemblée générale ordinaire du 02/10/2024, enregistré à la recette des finances de Sfax le 8/10/2024 quittance n°M006747, Enregistrement n°24806130, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises de Sfax le 10/10/2024 sous le n°2024112318, il a été décidé ce qui suit :

1- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2023

2- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité et les Résultats de l'exercice 2023.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

4- Approbation des états financiers de l'exercice 2023.

5- Approbation des conventions règlementées par l'article 200 du code des Sociétés commerciales.

6- Affectation du résultat de l'exercice 2023.

7- Quitus aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2023.

8- Quitus au président directeur général et au directeur général adjoint pour l'exercice 2023.

9- Approbation des états financiers consolidés pour l'année 2023.

10- Election des membres du conseil d'administration pour les exercices 2024-2025-2026 cités dessous :

1- Mr Chokri Zouari

2- Mr Hilel Agrebi

3- Mr Zied Labidi

4- Mr Rami Eleuch

5- Mr Hsan Slimi

6- Mr Issam Kchaou

7- Mr Mahmoud Bougacha.

2024X01325SANB2

Renouvellement du mandat du Directeur Général

«ITALCAR S.A»

Capital social : 3 000 000 Dinars

Rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage

MF : 0937892 D

Le Conseil d'Administration du 10 septembre 2024 enregistré à la recette des finances le 16 septembre 2024, sous le numéro 24809600, quittance numéro M108656, et dont la convocation a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 17/9/2024 sous le numéro 2024105498 il a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Kais KRIMA en qualité de Directeur Général de la société ITALCAR pour la période de trois ans couvrant les exercices 2024, 2025 et 2026.

2024402532SANB2

SOCIETE NELOGE MEA S.A

Au capital de 1 610 000 TND

Im ATRIUM - B 24 - Rue Iles Rhodes - Les Berges du Lac II - 1053 - Tunis

Matricule Unique : 0741173/TAM/000

En vertu du PV de l'AGO du 19 Mars 2024, enregistré à la recette d'ECS 1er Bureau - Tunis, le 25 Septembre 2024 sous 24803405, Quittance n°M007364 et le PV du conseil d'administration du 23 Février 2024, enregistré à la recette d'ECS 1er Bureau - Tunis, le 25 septembre 2024 sous 24803407, Quittance n°M007366, il a été décidé :

- Le renouvellement du mandat des administrateurs cités ci-dessous pour les exercices 2024, 2025 et 2026 :

- M. Eric RUYFFELAERE

- M. Sami MCHAREK

- M. Christian SERRURE

- Société NEOLEDGE SAS

- La nomination de Monsieur Mejdi MTIR en tant que commissaire aux comptes pour les exercices 2024, 2025 et 2026.

Dépôt au Registre National des Entreprises, le 4/10/2024 sous le n°2024111019.

2024402545SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Nomination de gérant

SOCIETE AGRO DISTRIBUTION AGRODIS

SARL au capital de 1.400.000 dinars

Siège social : 7 rue de la Teinturerie Zl Sidi Rezig 2033 Mégrine

Identifiant unique : 0795850D

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 août 2022 enregistré à la recette des finances Mégrine le 19/8/2022 sous le n°22703602, quittance n°M064764 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises RNE le 30/8/2022 sous le n°202270413 il a été décidé la nomination de M. Ahmed Nejib MFARREJ en qualité de gérant de la société pour une durée indéterminée.

L'article 14 de statuts de la société a été modifié en conséquence.

2024402540SRLB2

Nomination de gérant

SOCIETE ALLIANCE IMMOBILIERE

SARL au capital de 1.095.000 dinars

Siège social : 54 avenue Salah Ben Youssef

El Menzah 9 A 1013 Tunis

Identifiant unique : 1336842G

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 août 2024 enregistré à la recette des finances à Menzah 9 - Tunis le 26/8/2024 sous le n°24802611, quittance n°M065719 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises RNE le 29/8/2022 sous le n°202493393 il a été décidé la nomination de Mlle Yasmine MFARREJ et Mlle Cyrine MFARREJ en qualité de co-gérantes de la société pour une durée indéterminée.

L'article 14.1 de statuts de la société a été modifié en conséquence.

2024402541SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente de F.C enregistré à la recette des finances rue Jazira Tunis le 3/10/2024 enregistrement n°24203045. Moncef Saidani a vendu à Sofien Barhoumi la totalité de F.C situé à la rue lankdok n°10 mounaoum la vente comprend tous ses éléments corporels et incorporels; toutes les oppositions seront acceptées chez Maître Ayari Noureddine 18 rue d'Algérie Tunis.

Cette annonce a été publiée le 10/10/2024, aux Journaux Echourouk P 27 et le Quotidien P 09.

2024T00973FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 30/9/2024, enregistré à la Recette des Finances Rue Habib Thameur Tunis en date du 4/10/2024, Quittance n°M059911, Enregistrement n°24203326 Messieurs et dames Motaa Ben Habib Ben Tahar Boutouria, Adel Ben Habib Ben Tahar Boutouria, Faten Bent Habib Ben Tahar Boutouria, Henda bent Habib Ben Tahar Boutouria et Naila Bent Habib Ben Tahar Boutouria à Mr Boubaker ben Mohamed Ben Said Missaoui, tout le fonds de commerce situé à l'angle de n°11 Rue Jamel Abdennasser et 3 Rue d'Allemagne Tunis, destiné pour le commerce et le vente des chaussures, avec tous ses éléments corporels et incorporels au prix de 90.000dt,000.

Toutes les oppositions seront acceptées chez Maître Nabil Belhaddj Avocat sis au 45 avenue Habib Bourguiba, esc «D» 3ème étage Tunis, durant une période limitée de vingt jours (20) à partir de la parution de cette annonce au journal Officiel de la République Tunisienne.

La présente annonce a été publiée aux Journaux Echourouk et le Quotidien en date du 12/10/2024.

2024T00977FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié rédigé par Maître Hanen Kouki et son assesseur en date du 4/10/2024 Monsieur Souissi Salah a cédé en donation à son fils Monsieur Souissi Riadh. la totalité du Fonds de Commerce inscrite au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique N°1221949-J avec tous ses éléments matériels et immatériels de La buvette sise au 59 Rue Taieb Mhiri Ariana.

Toute opposition relevant de la dite donation doit être déposée entre les mains du donataire dans un délai de 15 jours de la date de parution de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne à l'adresse du Fonds de Commerce sus-indiquée.

Cette annonce a été publiée au journal le Temps le 11/10/2024.

2024T00978FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances 18 rue arbi Zarrouk Béja le 8/10/2024 quittance n°M078000 enregistrement n°24208177. Mr Ibrahim ben Kamel ben Brahim Habechi a vendu à Mr Wassim ben Hmida ben Amor Jbeli l'ensemble du fonds de commerce sis à la rue Amilcar cité al Olfa Béja Sud.

Les éventuelles oppositions seront reçues entre les mains de l'acquéreur au n°16 cité al Habib sidi Fraj Béja Sud dans un délai de vingt jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

Le présent avis a été publié au quotidien Echourouk du 12/10/2024.

2024T00981FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Mégrine le 12/6/2024 quittance numéro M004193 enregistrement numéro 24204001 M Riad Sigari a vendu la totalité du fonds de commerce exploité en activité dans la vente des sandwichs et autres sis à l'Avenue Farhat Hached numéro 08 zone industrielle Sidi Rzig 2023 Mégrine à la société Regina di napoli personne unique son représentant légal Riad Sigari.

Les créanciers doivent faire opposition entre les mains de l'acheteur à l'adresse Avenue Farhat Hached numéro 08 zone industrielle sidi rzig 2023 Mégrine dans les 20 jours de la publication du présent avis au jort.

Cette publication a été publiée dans les journaux Echourouk et le Quotidien le 11/10/2024.

2024R02568FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de cession de fonds de commerce daté le 10/9/2024 et enregistré à la recette des finances de Kelibia le 11/9/2024 quittance n°M069068 Enregist. n°24202554.

Mme Semia Becha, Mariem Chikh et Adem Chikh ont cédé la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à rue Ezzouhour Kélibia destiné «Moulin et épicerie».

Les oppositions seront acceptées dans les délais de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez l'acheteur à l'adresse du fonds.

Cette annonce est parue aux journaux Echourouk et le Quotidien le 27/9/2024.

2024R02570FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par ASSP signé le 02 Août 2024, enregistré à la RF el Mourouj le 27 Août 2024 reçu n°MO71588, numéro d'enregistrement 24204525, Mme Abrougui Khadija a cédé à M. FATH Abdelbeki la totalité du fonds de commerce tout commerce exploité actuellement comme local de vente de nourriture de poissons et des accessoires de pêche d'une superficie approximative de 24 m² avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au Lot n°331, Mourouj 6, Ben Arous à un prix de trois mille cinq cents dinars tunisiens (3500 dinars). Toute opposition doit être déposée auprès de l'acheteur à l'adresse sus indiquée et ce durant les 20 jours qui suivent cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 12/10/2024

2024R02572FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé signé et légalisé à Ben Arous le 20/9/2024, enregistré à la recette des finances de Yasminette le 30/9/2024 sous le n°24204376, quittance n°M053725; il y a eu vente du fonds de commerce Boulangerie Firas destiné à la boulangerie et vente de délice situé au coin des rues tripolie et Beyrouth saint jack ben Arous, entre la propriétaire Sonia ben Ayed Echi ép Bouanani résident 16 rue Ghana lotissement farawa basaatine boumhel ben Arous et Mahdi ben Khalifa Zliaa résident au n°26 Rue Salah ben Youssef cité Tayeb Mhiri Radés Mellaha Ben Arous.

Les oppositions se font au domicile de Sonia ben Ayed Echi ép Bouanani résident 16 rue Ghana lotissement farawa bassatin boumhel ben Arous dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Un extrait de cet avis a été publié au journal Essabah le 10 octobre 2024.

2024R02573FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 4/10/2024 enregistré à la recette des finances de Boumhel en date du 4/10/2024, n° de quittance M063363 n° d'enregistrement 24203358, Mme Fadhila Bent Ahmed Ouni a vendu à Mr Faouzi Ben Boubaker Timoumi, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné vente Fast-food, dans le local sis Ibn Sina Boumhel Ben Arous.

Toutes les oppositions sont à recevoir au bureau de l'avocate Basma Kadidi sis n°20 Rue Essourour cité Hana Chouchet Radés 2033 Mégrine Ben Arous dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 12/10/2024.

2024R02574FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 01/10/2024 enregistré à la recette des finances de l'Ariana le 8/10/2024 quittance n°M109907 n°24206745 monsieur Nejib ben Mohamed ben Khelifa Sadaoui CIN n° 13449577 a vendu la totalité du fonds de commerce exploité comme café de première catégorie au local situé au 1 et 2 rue Ibn Mandhour résidence Karaouan Ariana, à Mr Mohamed Sedki Debchi CIN n°13253421.

Les éventuelles oppositions seront adressées à l'acheteur demeurant à l'adresse 1 et 2 rue Ibn Mandhour résidence Karaouan Ariana dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis est paru au journal Echourouk en date du 11/10/2024.

2024R02576FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 26/9/2024 enregistré à la recette des finances à Djerba le 27/9/2024 sous le n°24204369, quittance n°M081738 Madame Wasila ben Jamaa titulaire de la CIN n°03589090 délivrée le 31/10/2022 a vendu à Madame Maram Tbib titulaire de la CIN n°14714942 délivrée le 26/10/2021. La totalité du fonds de commerce sis à Sedwikch Voie Principale Djerba Zarzis et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions seront reçues à l'adresse du fonds de commerce et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 10/10/2024 aux journaux Echourouk et le Quotidien.

2024R02588FCCC2

Echange d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 31/5/2024 enregistré à la recette des finances de Zarzis 5/6/2024 sous le N°24102065, quittance N°M066853 Monsieur ABICHOU Hakim Ben Taher Ben Ijmi, CIN n°05705048, son matricule fiscal 1872487/V, a cédé, à titre d'échange au profit de Monsieur ABDESSLAM Ibrahim Ben Ismail, CIN n°05715291, et Monsieur JAZIRI Oussama Ben El Fathi Ben El Bachir, CIN n°13419510, en indivision et à parts égales, le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sis à la route de Palestine à Zarzis exploité comme café de première classe et dont la valeur est estimée à cent vingt mille dinars (120000.000 dt) contre un terrain sis à Mezraya Homet Essouk Jerba objet du titre foncier n°60434 Médenine.

Les oppositions seront reçues à l'adresse où est exploité le fonds de commerce, et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 10/10/2024.

2024R02589FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances El Mourouj, quittance n°M082060, enregistrement n°24205331, madame Awatef Khmir Ep Fathi Ouni a vendu à madame Haifa Hanboussi la totalité d'un Fonds de commerce situé à résidence «Alia» Av. Monji Slim Elmourouj I, Ben Arous. Les oppositions se feront au bureau de Maître Saidi Nissaf «avocate» sise au 18 avenue de Martyrs El Mourouj 1 dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente au journal officiel de la République Tunisienne. Toute opposition dépassant ce délai est non avenue. Cet avis a été publié au journal le Temps dans son édition du 13/10/2024.

2024R02590FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de contrat de vente du fonds de commerce le 8/10/2024 enregistré à la recette des finances de Mégrine le 8/10/2024 reçu n°M080468 bon d'inscription n°24206743 Mme Mabrouka Ktari n° d'identité 03783657 situé au 18 Rue des oliviers Mégrine Chaker a vendu à Mme Mouldia Arfaoui Titulaire de la CIN 00133469 tout le fonds de commerce à usage restauration situé à rue Fadhel Ben Achour Mégrine Chaker et non associé au RNE.

Les objections seront acceptées chez Mme Mouldia Arfaoui au local commercial indiqué à l'adresse au dessus et donc au plus tard vingt jours à compter de la date de déclaration de la présente vente au Journal officiel de la République de Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au Journal Essahafa le 11/10/2024.

2024R02591FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé avec signature légalisée le 4/10/2024 enregistré à la recette des finances de Bengerdane enregistrement n°24201048, reçu n°M089080. Mr Fathi Chouat CIN n°05709934 délivrée le 3/11/2011 résidant à Ouersnia a vendu tout le fonds de commerce destiné pour «Fast Food» et tous types de commerce sis à la rue Habib Bourguiba Bengerdane avec tous ses éléments physiques et moraux à Mr Souhail Jari CIN n°13473088 délivrée le 25/01/2021.

Toute opposition est recevable au local concerné dans un délai maximum de vingt jours de la date d'édition de cette annonce dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au Journal le Quotidien le 10/10/2024.

2024R02592FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente sous-seing privé signé à la Municipalité de Marsa en date du 8/10/2024 et enregistré le 9/10/2024 à la recette des finances d'Ariana, reçu n°M121607 enregistrement n°24210524. Il appert que Majdi Hbayli demeurant au 8 rue Ibn Khaldoun Radés Ben Arous a vendu à Fares Al Salhin demeurant à rue Djibouti Marsa Al Gharbia Tunisie la totalité du fonds de commerce destiné en un Café de première classe sous le nom 'Bilbao' situé à la rue Sheikh Mohamed Neifer Sokra 2036.

Cette annonce a été publiée aux journaux «La Presse» et «Essahafa» parus le 12/10/2024.

Les oppositions seront recevables durant le délai de 20 jours suivant la parution, de cette cession au JORT à l'Etude de Maître Mohamed Oussama Ben Nja avocat à la cour d'appel à 1 rue d'Iran 1er étage Tunis.

2024R02598FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 3 octobre 2024, enregistré à la recette des finances Rue d'Autriche le 7 octobre 2024 sous le n°24104406, quittance n°M078944, Madame Rim Al-Zayadi, demeurant Résidence Bellevue duplex B 03 Ennasr 2, ayant son identifiant unique n°1727844J, CIN n°07439460 a vendu à Abdessattar Bhar, demeurant à la Rue de la douane, CIN n°00343869, la totalité du fonds de commerce destiné café 1ère catégorie sis à Résidence Dhagalam 06 rue Cameroun Tunis.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Maître Afef Ben Rouina, CIN n°05809776, demeurant à Rue IRAN Bureau N°41 Tunis, et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 11 octobre 2024 au journal le Quotidien.

2024R02603FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé dont la légalisation de signature est faite auprès de cahier de travail sous le numéro 842 identique à son original, signé par Maître Dalila Khazraoui notaire 06368105.

Monsieur Jmaiel ben Hsine ben Mohamed ben Aziz demeurant à rue sidi Hassoun Haouaria a vendu un fonds commercial à Monsieur Alaeddine ben Hsine ben Mohamed ben Aziza demeurant à rue sidi Hassoun Haouaria la totalité du fonds de commerce consistant en Pizzeria exploitée au local sis à l'avenue des Martyrs Kélibia.

Les éventuelles appositions doivent se faire à l'adresse du fonds de commerce avenue des Martyrs, kélibia - 8090 dans un délai maximum de 20 jours à compter de la date de la parution du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 12/10/2024.

2024R02608FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 02/10/2024, enregistré à la recette des finances Bouhajla - en date du 9/10/2024, quittance n°M061424 enregistrement n°24202206 Najeh Ben Ammar Ben Abdellaziz Heni - C.I.N 07610529 du 22/02/2011, a vendu à Nasreddine Ben Ammar Ben Abdellaziz Heni - C.I.N 11961014 du 19/6/2017, tout le fonds de commerce destiné à "COMMERCE PRODUITS EN FER - PEINTURE ET VERRE" situé à l'Avenue 14 Janvier - Bouhajla - avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions seront acceptées dans un délai de vingt jours (20) à partir de la parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne chez l'Acheteur.

Cet article est paru aux Journaux (Chourouk et le Quotidien) le 11/10/2024.

2024S01316FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte ssp daté le 18/9/2024 enregistré à la recette des finances de ksibet el Medouini le 26/9/2024 sous le n°24201208 Boubaker Amin vend et cède à Herteli Souheil le fonds de commerce de local sis à la Rue Mohamed Ateb avec ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur dans un délai de 20 jours de la parution au journal le Quotidien.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 13/10/2024.

2024S01322FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 02 octobre 2024 et enregistré à la recette des finances rue Khawarezmi Kairouan le 3/10/2024 sous le numéro 24205481, quittance n°M104643, la société golden trading company, inscrite au registre national des entreprises sous le n°1122479 X dont le siège social est 76, rue Palestine Sahloul 4054 Sousse a vendu à la société AYA COSMETIQUE, inscrite au registre national des entreprises sous le n° 1191172 N dont le siège social est rue Kairouan, immeuble El Habib 5000 Monastir, tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et Incorporels sis à rue beit el hekma Kairouan, exploité dans l'activité de commerce de parfums et produits cosmétiques, moyennant un prix fixé à dix mille dinars (10 mille dinars) dont cinq mille dinars (5.000 dinars) pour les éléments corporels et cinq mille dinars (5.000 dinars) pour les éléments incorporels. Les oppositions doivent être faites entre les mains de Mme Dalila bent Bechir Said titulaire de la carte d'identité nationale n° 05533741 délivrée à Tunis le 18/7/2016 à son adresse sise à 08; rue Hédi ben Hsine kalaa Kebira Sousse dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Echourouk el le Quotidien du Mercredi 16/10/2024.

2024S01323FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé établi le 4-10-2024 enregistré à la recette des finances Kalaa Sghira le 11-10-2024 sous le n°24201661 Quittance n°M040858 Mr Amor Grab titulaire de la CIN 06512780 a cédé à Mr Anis Briki la totalité du fonds de commerce sis à Kayreddin Kalaa Sghira Sousse est exerçant actuellement vente de fruits secs.

Toutes les oppositions seront admises dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cet avis au J.O.R.T entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du F.C.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 17/10/2024.

2024S01331FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé dressé par maître Ahlem Bahri, avocat à la cour d'appel daté du 25/9/2024 et enregistré à la recette des finances de Gremda Sfax le 29/9/2024 sous quittance n°M093998 et enregistré sous n°24204169, Madame Rania Ben Mohamed Makni titulaire de la CIN n°08797674, inscrite au RNE sous le n°1692426D a vendu à la société CERAN MAKN, SARL, IU : 1860764H, représentée par sa Gérante Rania Makni titulaire de la CIN n°08797674 la totalité du fonds commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels qui consiste à la fabrication et vente de bijoux artisanaux sis à l'immeuble Kharrat, avenue Majida Boulila, premier étage, Sfax.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur élisant domicile immeuble Kharrat, avenue MAJIDA BOULILA, premier étage, Sfax et ce dans un délai n'excédant pas 20 jours de la date de l'insertion des présentes dans le Journal Officiel de La République Tunisienne.

Cet article a été publié au journal Assabeh du 9 octobre 2024.

2024X01326FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date de 30/9/2024 enregistré à la recette des finances de la République selon reçu en date du 1/10/2024 sou le n°MO233310 enregistré sous le n°24240804 Mr Hichem ben Bechir el Jid a vendu à Mme Selma bent Sessi rnhadheb la totalité son fonds de commerce sis à Sekhira sur la route principale de Sfax Gabès destiné à l'exploitation d'un café sous le nom «café al ahram».

Toutes les oppositions seront reçues au local du fonds de commerce dans les délais juridiques.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk paru le 9/10/2024.

2024X01327FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte authentique, du 7/10/2024, enregistré à la recette des finances Thyna le 9/10/2024, sous le n°24203098, quittance n°M057196,

Amel Harrabi, CIN 0600316 a vendu à Wael Abid CIN 11060317 le fonds de commerce sis à la route de Gabès km 8 Sfax, Café avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être formulées au lieu du fonds de commerce dans un délai de vingt (20) jours de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Assabeh le 12/10/2024.

2024X01330FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par un acte de donation daté du 17 mai 2024 enregistré à la recette des finances Dahmani le 24 mai 2024 quittance n°M011899 Zmorda Dhifallah carte d'identité nationale n°03695933 a donné à son fils Lotfi Sabeh carte d'identité nationale n°08010399 un fonds de commerce de Café catégorie 1 Matricule fiscal N165845/F situé à l'Avenue 20 Mars Naasen et il a été publié au journal Chourouk le 10 octobre 2024 et toute opposition aura lieu à l'adresse ci-dessus.

2024X01331FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 8/10/2024 et enregistré à la recette des finances THINA Sfax le 8/10/2024 sous le numéro 24203060 quittance n°MO56984 Monsieur ALAbidi Abdelaoui titulaire de la CIN n°01900832 délivrée le 25/5/2017 son (MF 1158486) demeurant à la Route de Gabès km 7 cité elmoez n°46 Sfax, a vendu à Monsieur Mohamed Taher Aouissawi, demeurant à la route de Gabès Zankit Mezghani Sfax Titulaire de la cin n°1195438F délivrée le 4/10/2016. La totalité du Fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité à la vente des gâteaux et du lait et ses dérivés.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur Mohamed Taher Aouissawi dans son adresse sise à la Route de Gabès zankit Mezghani Sfax et ce dans, un délai maximum de vingt jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux quotidiens «Le Temps» et «Essabah» du 15/10/2024.

2024X01336FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Kerkennah Sfax le 30/9/2024 sous le numéro 2400949 quittance n°M020365 Mohamed Farroukh a vendu à Cherif Fkih le fonds de commerce sis à remla Kerkennah Sfax.

Les oppositions s'effectuent dans le délai de 20 jours de la publication au JORT au bureau de maître Lotfi Sghaier sis au 3; Rue Patrice Lumumba immeuble Sfax City 3ème étage n°15. Cette vente a été publiée au journal Echourouk le 4/10/2024.

2024X01337FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 10-10-2024 et enregistré à la recette des finances Sakit Eddaiir le 11-10-2024 sous n°24203597. Mr. Habib Bouzayane titulaire de la CIN n°01048909 demeurant à la route Essaltnia Sfax a vendu à Mme Monia Boudaya titulaire de la CIN n°01265442 demeurant à la route Saltnia Sfax, la totalité du fonds de commerce exploité en vente de fruits secs demeurant à la route Saltnia km 5 Sfax.

Les oppositions seront reçues entre les mains de maître Borchani Walid dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT à son adresse située au 73 Av Hédi Chaker Sfax.

La publication de cette vente a eu lieu dans deux journaux le Temps et Assabeh du 15/10/2024

2024X01338FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP daté du 30/8/2024 rédigé par Maître Nadia Ben Romdhan Avocate auprès de la cour d'Appel, enregistré à la RF Oued Ellil le 25/9/2024, M066606, Enregistrement n°24202164, Mr. Sami Jendoubi (CIN n°05222713) a vendu à Mme. Amal Bousbia (CIN n°14360281) la totalité du fonds de commerce (Parapharmacie) sis à la Route Chinois, Chebbaou 2021, Oued Ellil - Manouba, Les oppositions seront reçues entre les mains du Vendeur Mr. Sami Jendoubi à Cité Ecole Primaire, Chaouat, Jedaida - Manouba dans un délai de 20 jours à dater de la publication de la présente annonce au JORT. Cet avis a été publié dans le journal la Presse en date du 10/10/2024.

2024402523FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'ASSP légalisé le 27/9/2024 enregistré à la recette des finances la Marsa le 3/10/2024 sous le n°24206563 quittance n°124640, Mme Samira B Mohamed Gam EP Mohamed El Arbi Bahri demeurant au n°36 cité El Marah la Marsa, a cédé à M. Mansour Kochbati demeurant au n°04 cité Ennakhil R1 l'Aouina, tout le fonds de commerce sis à la rue 02 Mars 1934 la Marsa avec ses éléments corporels et incorporels à exploiter en tout commerce.

Les éventuelles oppositions seront reçues dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de M. Mansour Kochbati à l'adresse du fonds cédé sise à la rue 02 mars 1934 la Marsa.

Cette publication est parue au journal le renouveau du 12/10/2024.

2024402524FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente sous seing privé rédigé le 7 octobre 2024 par Maître Elyes Chafter Avocat ayant son cabinet au 7 rue Hooker Doolittle, le Belvédère 1002 Tunis, signé et légalisé le 7 octobre 2024, enregistré à la recette des finances de la Marsa le 8 octobre 2024 quittance n°M126152 enregistrement n°24206666, la société LIS NEGOCE identifiant unique 1433510G ayant son siège au n°10, rue du Lac Rodes, Résidence Henda, Local n°1, Les jardins du Lac 2, 1053, La Marsa a vendu la totalité du fonds de commerce dont elle est propriétaire et situé au 4, rue des Bigaradiers, La Marsa Ennassim, 2070 destiné pour le commerce des articles de cadeaux

à la société PANDORA RESEARCH identifiant unique 1697098E ayant son siège au 34, Rue Ali Darghouth, Tunis, Bab Bhar, Tunis.

Toutes les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteuse société PANDORA RESEARCH à l'adresse située au 4, rue des Bigaradiers, La Marsa Ennassim, 2070 dans un délai maximum de vingt (20) jours à partir de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié aux journaux Al Chourouk et le Quotidien du vendredi 11 octobre 2024.

2024402536FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte ssp daté du 23/8/2024 enregistré à la recette des finances de Manar le 02/10/2024 sous le n°24203505 par quittance n°M072831, Mr Abd Raouf Nasri titulaire de la CIN n°08077584, a vendu à Mohammed Wartani titulaire de la CIN 13625665 la totalité du fonds de commerce utilisé dans le local situé au n°02 rue 6787 Omrane Supérieure Tunis exploité à l'activité commerciale avec tous ses éléments moraux et matériels.

Toute opposition se fait à l'adresse de fonds de commerce situé au n°02 rue 6787 Omrane supérieure Tunis dans un délai de vingt jours sous peine de forclusion.

Cet avis a été publié aux journaux la Presse et Essahafa parus le 10-10-2024.

2024402544FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par maître Soumaya Sfar enregistré le 17/9/2024 à la recette des finances rue Mahatta n°24205572 quittance n°MO066681, Yosr Beldi, a vendu à Ahmed Amine Elwerghmi la totalité du fonds de commerce sis à Borj Wazir Ariana n°7 angle, rue Mostapha Mohsen et rue Paris avec tous ses éléments corporels et incorporels et destiné à l'activité commerciale coiffure et location.

Le présent avis a été publié aux journaux quotidiens Chourouk en arabe et le Quotidien le 27/9/2024.

Les éventuelles oppositions doivent être formulées à l'encontre de la venderesse au bureau de maître Soumaya Sfar sis au 34 avenue Louis braille Tunis dans un délai n'excédant pas vingt (20) jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

2024402547FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 3/10/2024 enregistré à la recette des finances Le Lac le 8/10/2024 quittance n°M101156 enregistrement n°24208883 Monsieur Ben Dhief Iskander titulaire de c.i.n n°07451400 a vendu à Madame Besseghair Manel titulaire de la c.i.n n°05622203 la totalité du fonds de commerce qui consiste en un local destiné au commerce café et restaurant sis à la résidence les Horizons du Lac, les Berges du Lac 1 Tunis.

Les oppositions sur le prix pourront être admises à l'adresse de maître Souissi Nabil sis à la rue Hédi Saiidi n°14 Ariana dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien du 15/10/2024.

2024402551FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 22/8/2024 enregistré à la recette des finances Raoued le 22/8/2024 quittance n°M103418 enregistrement n°24204843 Monsieur Abidi Lotfi titulaire de c.i.n n° 08043744 a vendu à Madame Mejri Wahida titulaire de c.i.n n°07404979 la totalité du fonds de commerce qui consiste en un local destiné à tout commerce sis au 406 rue Gaafar Sidi Amor Raoued Ariana.

Les oppositions sur le prix pourront être admises à l'adresse de l'acheteur sis à rue El Kamar sidi Amor RAOUED Ariana dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien du 11/9/2024.

2024402552FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte datant du 8 et 9/10/2024 enregistré à la recette des finances d'Ezzahra, en date du 9/10/2024 quittance n°M056497, enregistrement n°24203060, la vendeuse Société Rihab de Restauration et Café, société à responsabilité limitée, Matricule fiscal n°1672203D, domiciliée au 92 avenue Farhat Hached 2034 Ezzahra, a vendu au profit de l'acheteur Rafik Zganda titulaire de la CIN n°08157800, domicilié à Elmastria Elamra Sfax, tout le fonds de commerce exploité pour la vente de restauration et café dans le local sis au 92 avenue Farhat Hached 2034 Ezzahra.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 20 jours suivant la publication du présent avis au local sis au 92 avenue Farhat Hached 2034 Ezzahra.

Cet avis est paru au journal Assabah en date du 16/10/2024.

2024402558FCCC2

Location gérance libre

Location gérance d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé en date du 24 septembre 2024 et 3 octobre 2024, enregistré à la Recette des finances Rue Ghandi le 9 octobre 2024. Enregistrement N°24305869 Quittance n°M077816, Monsieur Sofiane El Amairi titulaire de la C.I.N n°06555695, domicilié à l'Avenue Habib Bourguiba n°27 - Tunis et ayant l'identifiant unique n°1112790W, a loué à la société WAFACASH TUNISIE sis au 17, Rue du Lac Homs, Les Berges du Lac - 1053, Tunis, ayant l'identifiant unique N°1727810Y, le fonds de commerce exploité au local sis à l'Avenue Habib Bourguiba n°27 - Tunis consistant en un local commercial comprenant tous ses éléments matériels et immatériels, du matériels servant à l'exploitation et des installations annexes pour une durée de cinq (5) ans renouvelable commençant le 01 octobre 2024 et finissant le 30 septembre 2029.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Assabah» et «Le Temps» en date du 13 octobre 2024.

2024T00983FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de location de fonds de commerce en date du 13/9/2024 et enregistré à la recette des finances de Kelibia le 16/9/2024 quittance n°M070693 Enregist. n°24302595.

Mr Mohamed Hédi Gharbi a loué la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à l'avenue des Martyrs Kélibia destiné «Vente et réparation GSM».

Les oppositions seront acceptées dans les délais de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez l'acheteur à l'adresse du fonds.

Cette annonce est parue aux journaux Echourouk et le Quotidien le 01/10/2024.

2024R02569FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé du 10/9/2024 enregistré à la recette des finances de Dar Chaabane El Fehri le 3/10/2024 sous le numéro 24302870 quittance numéro M057639, Monsieur Mohamed Chokri Ben Mokhtar Ben Sadok Mehrez a loué le fonds de commerce sis à l'avenue de l'Environnement Dar Chaabane El Fehri Nabeul, pour le commerce des fruits secs à Madame Najeh Maoui titulaire de CIN n°06257273.

Les oppositions seront acceptées chez l'acquéreur à son siège social à l'avenue de l'Environnement Dar Chaabane El Fehri, dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est publiée aux journaux Achourouk et Le Quotidien en date du 11 octobre 2022.

2024R02587FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé rédigé par l'avocate maître Hela Jaloul, matricule fiscal n°1226736/T demeurant à la rue Mohamed Ali Zitoni Gafsa signé auprès de la municipalité de Gafsa le 02/10/2024, enregistré à la recette des finances de Gafsa le 3/10/2024 quittance n°M064143.

Mme Asma bent Mohamed Taher Akrmi a loué à Mme Safa Bent Omar Ben Ahmed Majouri la totalité du fonds de commerce «exercice du commerce RESTAURANT» cité à rue El Jalaa en face de la municipalité INTILAKA GAFSA. Les oppositions seront reçues entre les mains de Mme Asma Bent Mohamed Taher Akrmi, dans un délai ne dépassant pas les vingt jours à partir de la publication de la présente au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal «Achourouk» le 9/10/2014 page 23.

2024R02600FCCC3

Location gérance d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 02/10/2024, enregistré le 02/10/2024 à la recette des finances d'el Menzah 6 sous numéro 24307869 quittance n°129272, la société Para Pharma immatriculée au RNE sous l'identifiant 1124264R et ayant élu domicile au 18 rue Madinet El Kacim Ennassr 2 Ariana, a donné en location gérance à Mr Jamel Ben Messaoud Hefdhaoui titulaire de la CIN n°08624798, et demeurant au 25 rue Jameleddine Ressaissi El Menzah 9 Tunis, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité dans le magasin n°2 de la Résidence El Yasmine Avenue Hédi Nouira Ennassr 2 Ariana, à un loyer mensuel net égal à 2.500 dt et ce, du 02/10/2024 au 01/10/2026.

Le contrat a été rédigé par Maître Fatma Bouassida avocate, dont l'étude est 1 bis rue de Sfax El Menzah 5 Ariana. La présente location gérance a été publiée au journal le Quotidien en date du 10/10/2024.

2024402529FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en date du 01/9/2024, enregistré à la recette des finances la Charguia le 3 octobre 2024 sous le numéro 24310527, Quittance n°M114439, la Société COTCHELLE CREPE, Société à responsabilité limitée, inscrite au registre national des entreprises d'un identifiant unique n°1694703P, dont le siège social est au n°9 Résidence Janette 2 Avenue Mongi Slim l'Aouina Tunis, en la personne de son Représentant légal Mme Imen HARAMI, a loué La totalité du fonds de commerce destiné pour le Fast-Food avec tous ces éléments corporels et incorporels, sise au 5 Résidence Janette 2 Avenue Mongi Slim Aouina 2045 Tunis, à la société S.M.H FOOD, en la personne de son Représentant légal Mr Hatem Ben Hédi MDALLAL, CIN n°05284774.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Chourouk et Le Quotidien du 15 octobre 2024.

2024402539FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat soussigné le 02/10/2024 enregistré à la recette des finances El Manar le 7/10/2024 quittance n°M073363 enregistrement 24303547.

Mr. Sami ben Moncef Samhoud C.I.N n°00734977 son identifiant unique 0286055Z a loué en gérance le fonds de commerce d'une buvette avec ses éléments corporels et incorporels à Mr. Jihed ben Sami Samhoud C.I.N n°11654486 sis au 72 rue Eloued cité Ibn Khaldoun 2062 El Omrane supérieur.

Les oppositions doivent être présentées au 36 rue el Kalaa Elseghira cité Ibn Khaldoun et à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 11 octobre 2024.

2024402546FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Avis

Nom de l'association : «Amicale des Agents de la Société, «Thyna Petroleum Services».

Siège : 7 rue Abdel Rahman Al-Ghafiqui, 3069 Sfax.

Objet : Amicale.

Objectifs :

1. Réaliser diverses activités culturelles et sociales et de loisirs pour ses adhérents.

2. Tisser des liens d'amitié entre les adhérents,

3. Organiser des activités éducatives et sociales et de loisirs pour les adhérents.

Président : Bilal Neifar

Vice-président : Sofiane Reguigui

Trésorier : Karim Rabi

Secrétaire général : Hatem ben Amar

Trésorier adjoint : Hassen Gdoura.

2024T00980APSF1

Constitution d'une association

Nom social de l'association : Association SANAD des personnes âgées à Zaghouan.

Siège social de l'association : Rue de la terre Zaghouan.

Objectifs de l'association :

1. La contribution à développer le sentiment de solidarité et la coopération entre les citoyens et les personnes âgées celles sans soutien et celles aux revenus limités tout en laissant place à une aide à leur profit.

2. La contribution à la prise en charge des personnes âgées sur leur lieu de résidence, en leur fournissant tous les services sociaux, médicaux et récréatifs gratuitement.

3. La contribution à la prise en charge sociale, sanitaire et psychologique des personnes âgées ayant des besoins particuliers.

4. La contribution à apporter une aide en espèces et en nature aux personnes âgées.

Membres du comité directeur :

- Présidente : Mme Lamia ben Abdelkader.

- Vice-président : Mr Ahmed ben Iouath.

- Secrétaire général : Mr Laroussi Gari.

- Secrétaire générale adjointe : Mme Malika Gharess.

- Trésorier : Mr Lazher ben Slimain.

- Trésorier adjoint : Mr Mohmed Mejri.

- Mr Kais Sridi.

- Mme Fatma Trabelsi.

- Mme Sabrine Mejri.

2024R02575APSF1

Constitution d'un Groupement de développement agricole

- Dénomination : Groupement de développement agricole "ain essid "

- Siège social : "ain essid"

- Délégation el fahs

- But : exploitation de réseau de périmètre irrigué ain essid

Comité :

Président : Drissi Chedli

Trésorier : Ezzedine ben Saber.

2024R02593APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association Tunisienne d'experts en pharmacognosie (STEP)

Siège social : Faculté de pharmacie, rue Avicenne, Monastir 5000

Objet : Elle s'intéresse à la pharmacognosie, qui est une spécialité scientifique concernée par l'étude des produits dérivés de plantes et de sources naturelles et de leurs applications thérapeutiques.

Nature : Société scientifique

Objectifs :

- Contribuer à la valorisation des plantes médicinales de la flore tunisienne en exploitant leurs propriétés médicinales, nutritionnelles, cosmétiques et le patrimoine traditionnel qui leur est lié.

- Contribuer à accroître la sensibilisation et l'éducation sur le bon usage des plantes médicinales et de leurs extraits et mettre en garde contre leur mésusage.

- Contribuer à soutenir les efforts de l'état pour développer la recherche scientifique dans le domaine des plantes médicinales

- Contribuer à la sensibilisation à l'importance de préserver la richesse végétale et la biodiversité en Tunisie.

Membres :

Président : Amine Trabelsi - pharmacien

Secrétaire général : Aimen Abbassi - pharmacien

Trésorier : Hamza Ben Abdallah - pharmacien

Membre : Safa Derbel - pharmacienne

Membre : Amira Horchani - pharmacienne

Membre : Takwa Fehri - pharmacienne

Membre Yosr Krichene - pharmacienne

Membre : Seif Elhak Hannachi - pharmacien.

2024R02599APSF1

Constitution d'une organisation agricole professionnelle

En vertu des statuts du 9 octobre 2024 déposés au gouvernorat de Sfax le 14 octobre 2024 et en application de l'article 242 du code de travail, il a été constitué la :

Confédération Tunisienne des Agriculteurs et des Coopératives

Elle a pour objectifs de promouvoir les filières agricoles, défendre les intérêts des agriculteurs et promouvoir leurs niveaux de vie et dont le siège social est situé : rue Ibn Chabbat / avenue Farhat Hached - résidence Ons - 2ème étage 3000 Sfax.

2024X01339APSF1

Constitution de Syndic de résidence «Dar Carthage»

Sise aux Jardins de Carthage

Suivant procès-verbal du 21 avril 2024 enregistré à la recette des finances la Goulette - Tunis, le 25/10/2024 sous le n°24708014, n° de quittance M112738, il a été nommé un bureau de syndic de la résidence comme suit : - Mr Fedi Wali président du SYNDIC, - Mr Abdelbaki Mnasria Trésorier, - Mr Tej Mrad Membre de Bureau.

2024402530APSF1

Constitution de syndicat

Suite à l'assemblée générale datée du 5 janvier 2024 et enregistrée à la recette des finances de la rue l'Autriche sous le numéro 24802199, quittance n°47807 Tunisie, ils ont constitué un syndicat sous le nom

Résidence Hajam, au 24 rue Madrid, Tunisie, et les membres ont été nommés comme suit :

Membres :

1) Président du syndicat : Salim Hajjem

2) Trésorier : Neji Hajjem

3) Secrétaire général : Jamel Khamiri.

2024402550APSF1

Homologation de résolutions

Changement d'adresse du siège social de l'association sportive

Tunisie JKA

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 8 août 2024, enregistré à la recette des Finances de Den Den le 26 septembre 2024 sous le numéro de reçu : M069690 et sous le numéro d'enregistrement 24703782, il a été décidé de changer l'adresse du siège social de l'association "Tunisie JKA" du 36 rue Mustapha Ghazi, 4180 Houmt Essouk Djerba à l'adresse suivante : 3 rue Menzel Temime, Cité Essaïd, Manouba Centre, 2010 Manouba.

2024T00970APSF2

Dahmani Athlétique Club

63, Avenue Hédi Chaker 7170

MF : 896939/Y

D'après le rapport de l'inspection de Mme Sanaa Al-Sharni, exécutée le 12 septembre 2024 au siège de la municipalité de Dahmani et enregistrée auprès de la Direction Financière de Kef sous le numéro 965 en date du 19/9/2024. La nouvelle instance du Club Sportif Dahmani a été élue pour la législature 2024/2026 comme suit :

- Abd Jelil Al-Qiuzani : Président de l'association

- Chokri Ferchichi : Secrétaire général

- Hassan Al-Akrami, Trésorier.

2024T00976APSF2

Syndic des copropriétaires de l'immeuble

A usage d'habitation «LES JARDINS D'EL GHAZELA»

Adresse : 27 Rue Ammar Dakhlaoui, El Ghazela Ariana

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale électorale des copropriétaires de l'immeuble d'habitation «Les jardins d'El Ghazela» daté du 01 Mai 2024 et enregistré au brouillon du notaire Hatem KHELIL inclus sous le numéro 14818, il a été décidé ce qui suit :

Election d'un nouveau syndic des copropriétaires de l'immeuble d'habitation «Les jardins d'El Ghazela» composé des membres :

Monsieur Omar Ben Abdelkader : Président

Monsieur Khelil Gribaa : Trésorier

Monsieur Imed Souid : Membre.

L'approbation a été effectuée par le secrétaire général chargé de la gestion de la municipalité de Raoued le 20 septembre 2024 sous le numéro 4021.

2024402555APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente d'une maison aux enchères

Les responsables de la vente aux enchères : Farhani Dridi, Naoui Dridi et Farah Dridi.

Avocat en charge de la vente aux enchères : Maître Sahbi Ben Zid, 51 rue de France, Ben Arous, premier étage.

Partie mise en vente contre : Les héritiers de Hnia Bent Ali Marouani Dridi, à savoir Mbareka Bent Ali Marouani et Ahmed Ben Ali Marouani.

Désignation et description du bien immobilier mis aux enchères : Une résidence d'une superficie de 106 m² située au numéro 4 de l'avenue Fatouma Bourguiba, Cité Ez-Zitoune à la Mohammedia, gouvernorat Ben Arous. Le bien comprend une surface construite avec une maison au rez-de-chaussée d'une superficie de 64 m², composée de deux chambres, une cuisine, et une salle de bain construite dans le jardin de 2 m². Le bâtiment a été érigé en 1982, avec une hauteur sous plafond de 2,70 mètres. Le sol est en ciment, et la maison est située environ 20 centimètres en dessous du niveau de la route. Le bien est inoccupé depuis un certain temps.

Prix de départ : Le prix de départ de la propriété mise aux enchères est fixé à cinquante-quatre mille deux cent onze dinars et 040 millimes (54 211,040 DT), hors frais engagés pour la vente, qui seront annoncés lors de la session d'enchères.

Date et lieu de la vente aux enchères : La vente aux enchères aura lieu au tribunal de première instance de Ben Arous, situé à Chouchet Radés, dans la salle des ventes immobilières, le jeudi 7 novembre 2024 (7/11/2024).

Conditions de visite du bien mis aux enchères : Il est possible de visiter le bien durant les heures administratives, sans aucune condition particulière.

2024R02624VEPA1

Vente sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à rue Hédi Nouira Tunis.

Partie saisie :

1) Houssem Ben Taher Ben Fhim, demeurant à 17 Rue Abdelazize Thaalbi Sousse, CIN n°09262294.

2) Moufida Bent Midani Jaouadi, demeurante à Oued Ghnim Bouhsina Sousse, CIN n°12811967.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°169992 Sousse d'une superficie de 104 m², dénommé «SOUAD» sis à Jawhra.

Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais de 40 % à la somme de 43 680 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le jeudi 14/11/2024 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Sousse.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9h à 17h.

2024S01296VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le lundi 25.11.2024 à partir de 9h à la salle des criées près du Tribunal de 1ère instance de Kairouan sera vendu l'immeuble suivant :

Poursuivants : Héritiers feu Abdesselem Ben Abdelkader Sayadi 1) son fils Kéfi Abdelkader Sayadi-Médecin Légiste - 2) sa fille Leila Hafida Sayadi retraitée 3) sa fille Najet Sayadi - retraitée domiciliés à Monastir El hay 6 ayant choisi leur domicile l'étude de Me Bel Mahressia Ridha - avocat prés de la cour de cassation sis au 10 Place Farhat Hached Sousse -Matricule fiscal A P 000671110M.

Partie poursuivie : Abdallah Ben Taieb B. Abdallah Hammami CIN 019015135.

Immeuble mis en vente :

Article unique : La totalité des 17675.218 parts indivises sur l'ensemble 190702

parts du bien immobilier objet du titre foncier n°31066 Kairouan portant le nom de «ATTAYIBA» objet de la parcelle 75 sise à la délégation d'Echbika gouvernorat de Kairouan terrain agricole comprenant des oliviers, amandiers et pêchiers.

Tout le bien immobilier est l'objet d'une hypothèque légale au profit de l'agence immobilière agricole pour la somme de 298d545.

Mise à prix :

Article unique : 156254D670

Remarques :* Pour tous renseignements s'adresser au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Kairouan ou à l'étude de l'avocat poursuivant Me Ridha Bel Mahressia au 10 Place Farhat Hached à Sousse.

- La visite des lieux se fera tous les jours de 9h à 17h

- Ne peuvent surenchérir que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix et par l'intermédiaire d'un Avocat ou ayant présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire.

- Les étrangers ne pouvant participer aux enchères qu'après avoir obtenu l'autorisation de Mr le Gouverneur de Kairouan.

2024S01319VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Il sera procédé le lundi 18/11/2024 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Kairouan, à la vente du bien immeuble ci-après et selon les conditions suivantes :

Créancier : Banque internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba, MF/0000110F, qui a élu domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette -Sousse.

Débiteur saisi :

Madame Nesrine Bent Noureddine Dhouibi, demeurante à l'Avenue Yahia Ben Amor, Route de Haffouz - Kairouan, CIN n°11945966.

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du Docteur Calmette - Sousse. (MF 342080S).

Le bien immobilier mis en vente:

Les 100 parts indivises revenant au débiteur saisi dans le TF 21920 Kairouan, relatif à la propriété "ALHARLY", composé des parcelles 17 et 19 situées au sud ouest de Kairouan. Il s'agit d'un bâtiment situé à la rue Sayed ben Ayed et limité comme suit : Nord et Est Aberrahmen Agrbeoui, au sud d'où l'ouverture, ben Ayed, Ouest Farhet Chaaben.

Au rez-de-chaussée une maison composée d'un hall, un salon, deux chambres, une cuisine, un bloc sanitaire, une cour et des escaliers.

Au premier et deuxième étage, non achevés, les murs extérieurs en briques, des poutres en béton armé et un toit en dalle.

Mise à prix :

Cent cinquante trois mille dinars (153.000,000DT).

La visite : Se fait chaque jour au temps de travail sur rendez-vous.

Observation : Pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Kairouan, ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2024S01320VEPA1

Vente à l'enchère publique

Le saisissant : Banque internationale arabe de Tunisie, société anonyme au capital de 178.500.000 dont le siège social est à Tunis, 70-72 avenue Habib Bourguiba RNE Identifiant Unique n°00110F.

Le saisi : Nazih Ben Abdelkader Ben Mahmoud Saidane, titulaire de CIN n°04176862 (caution réelle, solidaire et hypothécaire), demeurant à Ksar Hellal, avenue Habib Bourguiba.

Avocat poursuivant : Maître Hajji Jamel Avocat à la cour de cassation sis à Sousse avenue Léopold Senghor immeuble Seltène azur 4ème étage n°41 Sousse. Mat. Fiscal 806112/L.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°42853 Monastir, d'une superficie totale de 345m² située à Sayada Lamta Bouhjar Monastir entouré au Sud par une route publique, l'Est par la parcelle n°355, Nord par la parcelle n°364, à l'Ouest par des propriétés voisines.

Date lieu et l'heure de l'adjudication : Mercredi le 20/11/2024 à la salle des ventes immobilières du tribunal de première instance de Monastir.

Mise à prix : Quatre vingt et onze mille quatre cent vingt cinq dinars (91.425.000).

Visite de l'immeuble : est possible durant les jours et les heures de travail.

Ne peuvent enchérir que les tierces personnes ayant consigné le 1/3 de la mise à prix au moins ou ceux qui sont munis d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire. Tél : 73.212.609

2024S01321VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Il sera procédé le lundi onze novembre deux mille vingt quatre (11/11/2024) à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Kairouan, à la vente du bien immeuble ci -après et selon les conditions suivantes :

Créancier : Société Aliments Composés du Nord (ACN), SA, dont le siège social est à la zone industrielle Solimene Nabeul, immatriculée au Registre National des

Entreprises sous le n°841057X, qui a élu domicile au bureau de son avocat Maître Mohamed Barhoumi, son étude sis à la rue 22 Janvier 1952 Sousse.

Débiteur saisi : Jamel NAAT

Marié selon le régime de communauté des biens avec Hasna Hammami

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Barhoumi, Avocat à la cour de cassation, son étude sis à la rue 22 Janvier 1952 Sousse. (MF 847504/A)

Le bien immobilier mis en vente : Tout l'immeuble objet du TF n°53468 Kairouan nommé «Fardaous» sis au lotissement de l'AFH «Elmana» délégation et gouvernorat de Kairouan d'une superficie de 168 m² et qui représente un lot de terrain sur lequel est édifiée un immeuble qui se compose d'un RDC et deux étages.

Le RDC se compose de 03 chambres, cuisine et garage. Le 1er étage se compose de 02 appartements chaque appartement contient 02 chambres, salon et une salle de bain. Le 2ème étage se compose de 02 appartements chaque appartement contient 02 chambres, salon et une salle de bain.

Mise à prix : Cinq Cent Quinze Mille Dinars (515000,000 dt).

La visite : se fait chaque jour au temps de travail.

Observation : pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Kairouan ou l'avocat poursuivant.

Pour participer aux enchères il faut consigner au moins le 1/3 de la mise à prix sus-indiquée à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire du même montant.

2024S01324VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un bien immobilier

Objet d'un titre foncier après réduction de la mise à prix de 40%

Poursuivant :

Saber ben el Akremi Karaoud, Rue Sakiet Sidi Youssef, Sahline, cin 03977482.

Débiteur saisi :

Rim bint Mohamed Ben Maaoui Mejri, avenue Mohamed Brahem, Ksar Helal, gouvernorat de Monastir, cin 08271419

Avocat poursuivant :

Maître Salem Ben Ali, avocat à la cour d'appel, rue Ibn El Jazzar - Immeuble Gloulou (immeuble les arcades), premier étage, bureau B 13, Sousse 4000, matricule fiscal : 574586/D/A/P/000.

Description du bien à vendre :

La totalité de la propriété dénommée «Jurf Al Kousha», objet du titre foncier n° «64896 Monastir», sis à Beni Hassan d'une superficie totale de 7272 m², il s'agit d'un terrain agricole boisé en oliviers situé dans une zone à vocation agricole composée de deux parcelles (318 et 338), situées dans la délégation de Beni Hassan et secteur de Beni Hassan. Il s'agit d'une propriété agricole boisée d'oliviers située dans une zone à caractère agricole et composée de trois parties séparées les unes des autres par des talus en terre et sur la propriété des voisins par des talus en terre plantés de chardons indiens avec une pente et dont le contenu se détaille comme suit :

1- La première partie : elle est boisée d'oliviers nouvellement plantés (des petits arbres) est estimée à environ 40.

2- La deuxième partie : elle est boisée d'oliviers productifs, estimée à environ 04 et 05 petits oliviers (nouvellement plantés).

3- La troisième partie : à peu près égale à la première partie et boisée d'oliviers productifs dont le nombre est estimé à environ 19 et 12 petits oliviers (nouvellement plantés).

La mise à prix :

La mise à prix a été fixée à (36621,600 dinars) trente six mille six cent vingt et un dinars et six cents millimes, prix auquel s'ajoute les frais de l'adjudication fixés à la somme de (3462,000 dinars) outre les nouveaux frais de poursuite.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le mercredi 20/11/2024 à partir de 9 h du matin devant la section des ventes immobilières du tribunal de première instance de Monastir.

La visite des lieux :

Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation :

Toute personne souhaitant participer à l'enchère et par la voie d'un avocat, doit consigner au moins le tiers de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable, les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2024S01325VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le poursuivant : Mohamed Bouchahda, titulaire de CIN n°04013096 demeurant à l'avenue de la république Teboulba.

Les poursuivies : Ali Bouchahda, demeurant à l'avenue de la république Teboulba.

Héritiers Monsef Bouchahda, Monya Chebel - Walid - Salem - Houda - Lamya Bouchahda demeurant à l'avenue de la République Teboulba.

Dalila Bouchahda, demeurant à l'avenue de la République Teboulba Souad Bouchahda demeurant à l'avenue de la République Teboulba Fradj Bouchahda, demeurant à l'avenue de la République Teboulba.

Avocat poursuivant : Maître Boussemma Faker, avocat à la cour de cassation dont le siège est à l'avenue de la république Teboulba.

L'immeuble à vendre : Maison traditionnelle sise à l'avenue de la république Teboulba, ayant une contenance de 407 mètres carrés, limité au nord Nabil Bouchahda et l'est rue et par le sud rue et l'ouest par Fradj Bouchahda.

Ladite propriété est libre de toute charge.

Mise à prix : Tel que arrêtée par l'expert judiciaire M Bouraoui Waer nommé suivant l'ordonnance sur requête n°6936 émise par le tribunal de première instance de Monastir le 31/7/2024 est fixée à quatre vingt quinze mille sept cent vingt dinars "95 720.000 dinars". Outre les frais d'exécution et d'adjudication fixés par le tribunal.

Date de l'adjudication: le mercredi 20/11/2024 à partir de neuf heures à la salle d'audience réservée aux adjudications immobilière du tribunal de première instance de Monastir.

Visite de bien à vendre: tous les jours, et il est possible de consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Monastir ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

Les enchères se font par l'intermédiaire d'avocats et pour y participer il faut se prévaloir de la consignation du tiers du prix introductif à la caisse de dépôt et de consignation ou de la production d'un chèque certifié ou d'une garantie bancaire irrévocable du même montant.

Les étrangers ne peuvent participer aux enchères qu'après avoir obtenu l'autorisation du gouverneur de la région.

2024S01327VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le poursuivant : Naziha Suissi, demeurant à l'avenue de la république Teboulba.

Sonia Birgaoui, demeurant à l'avenue de la République Teboulba

Les poursuivies : Souad Blel, demeurant à sidi bannour Moknine

Avocat poursuivant : Maître Boussemma Faker, avocat à la cour de cassation dont le siège est à l'avenue de la République Teboulba.

L'immeuble à vendre : La totalité de la propriété terrain à bâtir d'une superficie de 679 m² sis à Teboulba objet de titre foncier n°57587 Monastir.

Ladite propriété est libre de toute charge.

Mise à prix : Tel que arrêtée par l'expert judiciaire Fouzi Mhalla Aounalla et Mohamed Lotfi Limem est fixée à quarante huit mille vingt cinq dinars "48025.000 dinars". Outre les frais d'exécution et d'adjudication fixés par le tribunal.

Date de l'adjudication : le mercredi 20/11/2024 à partir de neuf heures à la salle d'audience réservée aux adjudications immobilières du tribunal de première instance de Monastir.

Visite de bien à vendre : tous les jours, et il est possible de consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Monastir ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

Les enchères se font par l'intermédiaire d'avocats et pour y participer il faut se prévaloir de la consignation du tiers du prix introductif à la caisse de dépôt et de consignation ou de la production d'un chèque certifié ou d'une garantie bancaire irrévocable du même montant.

Les étrangers ne peuvent participer aux enchères qu'après avoir obtenu l'autorisation du gouverneur de la région.

2024S01328VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Etude Maître Mdimagh Belkacem

De la société professionnelle unie d'avocat

Le poursuivant: Monsieur Fethi ben Mohamed Ben Saad Chaieb, Agriculteur, demeurant à Rue Rmada n°47 Eljem Mahdia En sa qualité de créancier saisissant

Partie saisie : Monsieur Ali Ben Mohamed Nagdh, demeurant à l'Avenue des Palmiers Khzema-Est locale n°208 Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Mdimagh Belkacem, avocat à Sousse de la société professionnelle unie d'avocat, S.A.R.L, matricule fiscal 000/M/A/1516036/K , sis au 66 rue Victor Hugo Trocadéro Sousse

Immeuble saisi : la totalité de la propriété nommé "said" Objet du titre foncier n°103748 Sousse, située à Khzema-Est Sousse, d'une superficie de 84 m², consistant en un local commercial destine pour vente de matériel médical et médicaments et paramédical situé au Rez-de-chaussée sur l'angle de la Rue des Palmiers et Rue Mohamed Zaaboub Khzema - Est Sousse.

Mise à prix : Quatre cents vingt mille Dinars (420.000D.000), outre les frais et honoraires de poursuite fixés par le tribunal.

Date et lieu de la vente : le jeudi le 14/11/2024 à partir de 9 H à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sousse 01.

La visite de l'immeuble : est possible tous les jours de la semaine à partir de 10 heures à 17 heures sauf jours fériés.

La consultation du cahier des charges : toute personne intéressée peut consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sousse 01 ou au cabinet de l'avocat poursuivant Maître Mdimagh Belkacem, avocat à Sousse de la société professionnelle unie d'avocat, sis au 66 rue Victor Hugo Trocadéro Sousse.

La participation à l'adjudication : toute personne qui désire y participer doit consigner le tiers de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignations, ou se munir d'un chèque certifié, ou d'une caution bancaire irréversible.

Les enchères ne peuvent être portées que par l'intermédiaire d'un avocat.

Les étrangers ne peuvent participer à la vente que munis de l'autorisation du gouverneur de la place.

2024S01329VEPA1

Vente aux enchères publiques

Arès réduction de la mise à prix de 40 %

Poursuivants : - Ezzedine Marzouk, titulaire de la CIN 01060970, retraité, demeurant à rue l'orange G 22 Diar Yesmin Sokra Ariana.

- Adel Marzouk, titulaire de la CIN 01046144, Chef service dans une société, demeurant à route Manzel Chaker cité Mourouj Imm 1 n°8 Sfax.

- Nissaf Marzouk, titulaire de la CIN 01253004, femme de foyer, demeurant à rue Monji Slim n°22 Sakiet eddeyer Sfax.

Parties saisies : - Ridha Marzouk, titulaire de la CIN 01060434, demeurant à Société Fast Ware Rue 8703 cité olympique, 1003, Tunis.

- Mounir Marzouk, titulaire de la CIN 03043892, ingénieur mécanique, demeurant à 830 Hovers 13 rue le moulin Bruxelles.

- Ibtissem Marzouk, demeurant à la route Tbolbi Km 4 rue Mostfa Khraif Sfax.

Avocate poursuivante : Maître Imen Hammami Khlif, Avocate, Rue Ali bach Hamba, imm. El Manar 1er étage, 3000, Sfax.

L'immeuble à vendre : La totalité de la propriété sise à la route Téniour km 2 rue Mohamed al-Habib n°21 (ruelle el gaied auparavant) composée d'un terrain sur lequel est bâti une maison, dans son coin Sud ouest est un bâtiment subsidiaire et dans son angle nord-ouest est un annexe de bâtiment dont le détail est le suivant :

Un terrain a une superficie totale de 441 m² est clôturé de tous cotés avec des murs, son entrée s'ouvre sur rue Mohamed al Habib avec une porte en bois à deux vantaux et une porte s'ouvre à l'ouest sur une entrée impasse.

La maison a une superficie couverte de 145 m² et dispose d'une entrée principale avec un sol en carrelage, ses murs sont calcinés et peints avec de la peinture et son plafond est en béton armé de hauteur 3.45 mètres. Il comprend une véranda à l'est avec une chambre centrale avec une entrée d'escaliers et un phare de 5.30 mètres de haut au plafond avec 4 fenêtres, une chambre avec une fenêtre au sud-est et 2 fenêtres à l'est, une chambre avec deux fenêtres l'une au sud-est et l'autre à l'ouest, une chambre avec une fenêtre au nord et une armoire au mur, une chambre avec une fenêtre à l'est et une entrée sur un cellier sous les escaliers. Un cellier avec une fenêtre à l'ouest et une armoire au mur, un couloir, une toilette, une salle de bain à 1.50 m de hauteur et une cuisine avec des armoires basses sans portes et une armoire au mur et un puit et une fenêtre à l'ouest, tous sont recouverts de porcelaine à 1.50 m de hauteur pour les deux premiers et de à 1 m de hauteur pour la troisième.

Le bâtiment subsidiaire a une superficie couverte de 24 m² situé dans le coin sud-ouest, son entrée de l'ouest son sol en ciment et son plafond est en béton armé de hauteur 3.30 mètres composé de deux salles et un puit.

Une annexe de bâtiment a une superficie couverte de 34 m² situé dans l'angle nord-ouest, son entrée de l'est avec une porte s'ouvre sur la cuisine, son sol en ciment et son plafond est en béton armé de hauteur 2.90 mètres composé d'une chambre avec une fenêtre et un hall et une toilette.

La propriété est bordée par les héritiers de Taher Boudabous et d'une entrée secondaire du sud-ouest, de la rue Mohamed al Habib et une entrée de l'est, par une entrée Impasse et Abd el Majid Werda de l'ouest et une entrée au nord.

Mise à prix après réduction de la mise à prix de 40 % : cent neuf mille deux cent dinars (109.200,000 DT) outre les frais.

La date de la vente : La vente aura lieu le lundi 25/11/2024 à partir de 9 heures du matin à la salle des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax Rue Abou El Kacem Chebbi Sfax.

La visite : l'Immeuble saisi peut être visité tous les jours de la semaine pendant le temps de travail. Pour plus de renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax où le cahier des charges a été déposé et au cabinet de maître Imen Hammami Khlif, Avocate, Rue Ali Bach Hamba, imm. El Manar 1er étage, 3000, Sfax.

2024X01315VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après rabais de 40% de la mise à prix initiale

Etude maître Ayadi Mohamed

Avocat au 7 rue Ali Bech Hamba Sfax

MF : 581078/E/A/P/000

Poursuivant :

- Yassine Abida, CIN : 04628091, gérant de société.

- Chajiaa Abidaa, CIN : 00523801, retraitée.

Domicile élu cabinet maître Ayadi Mohamed Avocat au 7 rue Ali Bech Hamba immeuble kchaou Sfax.

Avocat poursuivant : maître Ayadi Mohamed 7 rue Ali Bech Hamba immeuble kchaou Sfax.

Partie saisie : Adel ben Mohamed Adel Ben Jméaa, CIN 01007777 né le 23/11/1959 à Sfax, commerçant, sis à rue des Martyrs n°127 bio telle Sfax et à la route l'Afrane km 6 rue 2 mars rue EL Tasameh Sfax.

Il serait adjugé le mercredi 20/11/2024 à 9 H du matin devant l'audience des saisies immobilières du tribunal de première instance de Sfax2 sis à la zone trois 4 avenue Ahmad Aloulou prés du siège régional de la caisse nationale de la sécurité sociale Sfax.

La totalité de l'immeuble appartenant à la partie saisie soit un terrain contenant quelques plantes de 1031 m² de superficie bornée de l'Est par rue El ssameh, au nord ben Salah et maintenant EL Youssfi, à l'ouest de deux immeubles de ben Jmeaa chacun d'un côté, au sud ben jmeaa, l'entrée dé l'immeuble est par la rue El Tasameh (de ramifiée) de la rue 2 mars 1934 liant route Lafrane Et Gremda au niveau km 6, rien n'indique que l'immeuble saisi et alimenté en eau potable ou l'électricité, l'immeuble est borné par des murs de ses cotés Est et Nord et de la partie Nord de son coté ouest.

Les mesures de L'immeuble saisie sont : départ du coin Est Nord vers l'ouest presque 40.20m puis vers le sud presque 20.90 m, vers l'Est au lon 9.40 m puis vers le sud prés de 8 m puis vers l'Est au long prés de 30 m puis vers le Nord au long de 27.00m ou l'arrive au coin de départ.

La mise à prix : Le prix initial est fixé à deux cents dix neuf mille Dinars (219.000.000D) auquel s'ajoute les frais taxés à la 1ère audience soit 2946.999 D ainsi que les frais qui seront taxés à la 2ème audience.

La visite de l'immeuble saisi : peut être faite tous les jours de 8 h du matin à 17 h du soir.

Pour plus de renseignements, s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Ne pouvant participer aux enchères que ceux qui auront préalablement consignés le tiers de la mise à prix.

2024X01334VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble

Suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tél : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société Anonyme représentée par son directeur général, inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé au 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant à l'Avenue Algérie Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : 1) Walid Ben Mohamed Taoufik El Karray (débiteur hypothécaire) agriculteur titulaire de la CIN n°05325298, y demeurant à la rue Dajla n°3 Avenue El Fadhel Ben Achour Sfax. 2) Fathia Bent Sadok Ghorbel, (caution solidaire et hypothécaire) titulaire de la CIN n°01186183, y demeurant à la rue Dajla n°3 Avenue El Fadhel Ben Achour Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'un Commandement valant saisie immobilière fait par l'huissier Mimoun Moalla sous le n°35951 le 6/8/024 et inscrit au titre Foncier n°40451 Sfax le 14/8/2024 vol Sfax 2024/2 sous n°2469 sur la totalité de la propriété enregistrée situé à la Route de Gremda Km 45 zone Achech délégation Menzel Chaker Gouvernorat Sfax et d'après le titre Foncier situé loin de 1 Km environ sud Kalet Khamkouma à l'endroit dénommé Achech Sfax et cette propriété représentée par une parcelle du terrain agricole se compose de 2 lots : lot N°1 et lot n°2 d'une superficie de 180520 m² repartie en 3 partielles appartenants au saisi *Walid Karray possède 2 parts et Fathia Ghorbel possède une part* objet de titre foncier n°40451 Sfax dénommé*Monique et Jeanine* et son titre mère est 248614 Sfax inscrite au registre de la conservation foncière de Sfax le 5/4/2000 vol 78 sous n°434.

*Le lot N°1 fait partie de titre foncier n°40451 Sfax situé à l'endroit indiqué ci-dessus sous forme oblique qui contient 400 pieds d'olives d'une superficie de 148900 m².

Ses limites du sud Ammar Ben Amor et Mohamed Bousetta, de l'est Ibrahim Ben Hmed Bousetta et Salah Ben Salah Ben Amor Bousetta, du nord Ammar Ben Mohamed Bousetta et Mohamed Ben Khdhiri Bousetta et Othmen Ben Ali Ben Othmen et Ali Ben Mahmoud et les héritiers Hadj Braik et de l'ouest Les héritiers Salah Ben Ali Bounawara et Ichtioui Ben Mahmoud et les héritiers Mohamed Ben Ibrahim Ben Ammar.

*Le lot N°2 fait partie de titre Foncier n°40451 Sfax situé au même endroit de lot n°1 indiqué ci-dessus d'une superficie de 31620 m² qui contient 54 pieds d'olives et quelques arbres d'amendes ses limites du sud Mefteh Ben Falleh Ben Nour, de l'est Ammar Ben Nour, du nord Hamed Ellouze et de l'ouest Daouli Ben Farhat Ben Nour.

Les hypothèques qui grèvent l'immeuble :

- Hypothèque d'un montant 84.000.000D sur toute la propriété inscrite le 6/11/2010 (vol 2010/2 sous N°3147) au profit Amen Bank

- Hypothèque d'un montant 60.000.000D sur toute la propriété inscrite le 30/3/2011 (vol 2011/2 sous N°879) au profit Amen Bank

- Hypothèque d'un montant 40.000.000D sur toute la propriété inscrite le 21/1/2013 (vol 2013/02 sous N°137) au profit ATB

- Hypothèque d'un montant 30.000.000D sur toute la propriété inscrite le 15/2/2013 (vol 2013/02 sous N°340) au profit ATB.

- Hypothèque d'un montant 28.400.000D sur toute la propriété inscrite le 27/12/2016 (vol 2016/02 sous N°3884) au profit ATB.

- Commandement valant saisie immobilière au profit du saisissant inscrit le 14/8/2024 (vol Sfax 2024/2 sous n°2469)

Mise à prix : est fixée à Trois cent soixante quatorze mille Dinars (374.000.000D) détaillée comme suit : Le Lot N°1 est fixé à 320.000.000D et le Lot n°2 est fixé à 54.000.000D outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le Mercredi le 20 Novembre 2024 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax2, sise Zone 3, 4 Rue Ahmed Aloulou prés de CNSS Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout celui qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix à propos du Lot N°1 est de 106.666.666D et à propos du Lot n°2 est de 18.000.000D par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

2024X01340VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : Mongi Ben Salah et Khadija Saadoun épouse Ben Salah demeurant au 31 rue Ali Ibn Abi Taleb ; Menzah 6 - Tunis

Partie saisie : Mohamed Nefzaoui, 20 rue Ettoumi Lahouel, Ibn Khaldoun Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Zouhaira Ben Brahim sise au 150 rue Bab Souikha, Tunis.

La maison saisie : la maison objet de la vente représente 170,25 parts dans l'indivision objet du titre foncier 83451 Tunis sis au 20 rue Ettoumi Lahouel, Ibn Khaldoun Tunis. Elle est constituée d'un RDC, deux étages et des escaliers. La partie saisie possède le 1er étage, où est édifié une véranda qui mène à la porte d'entrée principale. Cet étage est constitué d'un couloir, salon, deux chambres, salle de bain et une cuisine. L'état de la maison est moyen et elle est équipée d'électricité et de l'eau potable.

Mise à prix : elle est fixée à 101650, 749 dinars Tunisiens (cent un mille six cent cinquante dinars et 749 millimes).

Date et lieu de vente : la vente aura lieu le mardi 26/11/2024 à 9h à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis.

La visite de l'immeuble se fait durant la semaine aux horaires administratifs.

La participation des étrangers à sa mise à prix est soumise à l'autorisation préalable du gouverneur.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Tunis ou au bureau de l'avocat poursuivant.

2024402380VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Mohamed Lahmaier

Avocat près la cour de cassation

106 Bis Rue De Palestine 1002 Tunis

Tél : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Matricule fiscal : 182910 Q/A/P/000

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2 rue de Turquie 1000 Tunis, identifiant unique 0000120H.

Partie saisie : Kaouther Mattoussi, (C.I.N n°02289173) en sa qualité personnelle et en qualité de caution solidaire et hypothécaire de la Société Land TRAVEL, demeurant 55 Avenue de la Liberté Tunis, et aussi 41 rue Iran immeuble M4 - 1002 Tunis

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Lahmaier avocat près la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Désignation du bien à vendre : Immeuble objet du T.F.15214 Béja dénommé «Hédia» d'une superficie de 57842m² sis Imada Mouatiss délégation Medjez Bab Gouvernorat Béja consistant en un terrain agricole réparti en deux lots : le lot 123 d'une superficie de 47.408 m² planté des Grenadiers et d'oliviers. Le lot 154 d'une superficie de 10434 m² planté d'oliviers. Le produit annuel du dit terrain est de 20.244,700 D.T; Il est aussi exploité par Mr Saifeddine Mattoussi en vertu d'un contrat Mougharsa signé le 27/9/2016 - Enregistré à Medjez Bab le 19/12/2016.

Mise à prix : (347.052,000 DT) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Jeudi 21 Novembre 2024 devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Béja à partir de 09H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat doit consigner au moins le tiers de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2024402534VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Younes Hached

Avocat auprès de la cour de cassation pour le compte

De la SOCIETE YOUNES HACHED AVOCAT

38 rue Mouaouia Ibn Abi Sofiene 2ème étage Menzeh 8 Ariana

Tél : 71709778-71709776

Fax : 71709742

MF : 1833516 JA/M/000/P

Partie poursuivante : L'Union Internationale De Banques représentée par son Directeur Général, SA, RC : B6151996, domiciliée à la société l'Internationale de Recouvrement des Créances (IRC), représentée par son Directeur Général, SA, RC n°B114972001, ayant son siège social à la Rue Mustapha Abdessalem n°19 El Menzah 5 Ariana, domiciliée au cabinet de son avocat : Maître Younes Hached avocat auprès de la cour de cassation pour le compte SOCIETE YOUNES HACHED AVOCAT sis au 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana.

Partie saisie : Fathi Ben Mohamed Abdeltif. Titulaire de la CIN n°01565078, demeurant à rue Hamza Guebsi n°4 cité des employés, Jarzouna Bizerte en sa qualité de débiteur principal.

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached avocat auprès de la cour de cassation pour LE COMPTE SOCIETE YOUNES RACHED AVOCAT sis au 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana.

L'immeuble saisi : La totalité des parts indivises soit 101/202 parts revenant à titre de propriété à la partie saisie dans le TF n°23511 Bizerte dénommé "El Fath" sis à cité Riadh Jarzouna.

Les parts indivises consistent en la moitié d'un bâtiment de 3 étages d'une superficie totale de 202 m2 dont 320 m² couverte (soit 220 m² les 1er et 2ème étage et 100 m2 le RDC) Le RDC : est exploité comme un dépôt de vente de bois. Le 1er étage : consiste en un appartement qui se compose de 2 chambres à coucher, un salon, un couloir, une cuisine et une salle de bain. Le 2ème étage : se compose de 2 chambres, un salon, salle de bain, une grande véranda et un escalier qui mène au toit.

Les charges : le dit titre n'est grevé d'aucune charge autre qu'une :

- Hypothèque Volontaire de 60.000.000 DT inscrite le 24/3/2004 au profit de l'UIB.

- Hypothèque Volontaire de 69.693.779 DT inscrite le 02/6/2005 au profit de la Société Afrique de Bois

- Augmentation d'Hypothèque Volontaire d'une valeur de 21.000.000 DT inscrite le 6/6/2006 au profit de l'UIB.

- Hypothèque Volontaire de 50.000.000 DT inscrite le 3/12/2020 au profit de la BIAT.

- Un commandement valant saisi immobilier inscrit le 02/8/2024 au profit du saisissant.

Mise à prix : La mise à prix des parts indivises est fixée à 287.254,540 DT.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mardi 12/11/2024 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Bizerte.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Bizerte.

2024402542VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Tarek Ben Fredj

Avocat auprès de la cour de cassation

20, Avenue Les Etats Unis d'Amérique Le Belvédère - 1002 - Tunis

Tél : 71 796 376

Fax : 71 894 223

M. Fiscal : 386961HAP000

Partie poursuivante : La Banque Tuniso-Koweitienne dument représentée par son Directeur Général, SA, immatriculée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique numéro 012357 S, dont le siège social est à Tunis, 10 bis, avenue Mohamed V. domiciliée au cabinet de son avocat Maître Tarek Ben Fredj sis au 20 Avenue Les Etats Unis d'Amérique - Le Belvédère - 1002 - Tunis.

Parties saisies : 1) LA SOCIETE COMMERCIALE DE MATERIEL INDUSTRIEL ET PETROLIER «SOCOMIP», société à responsabilité limitée, dont le siège social est au Km 7- Route de Sousse - 2040 Chouchet Radés - Ben Arous, immatriculée au registre national des entreprises (RNE) sous l'identifiant unique n°47037R.

2) Mr Habib Ben Mohamed Ben Hassen Heni, titulaire de la carte d'identité nationale n°00550971, demeurant au 04 rue de France - Rades Mongil- Ben Arous, en qualité de caution réelle et hypothécaire.

Avocat poursuivant : Maître Tarek Ben Fredj 20, Avenue Les Etats Unis d'Amérique - Le Belvédère - 1002 - Tunis. M.F 386961HAP000.

Les immeubles saisis : la totalité des 530 m² (parts) revenant à titre de propriété à la partie saisie, (la caution), objet du TF n°46881- Ben Arous, dénommé «TRIFI 03», d'une superficie totale de 530 m² sise à Rue Ennour - Fondouk Chouchat - Gouvernorat de Ben Arous, une rue extraite de la route nationale 1, reliant Tunis et Ben Arous Fondouk Chouchat et proche du tribunal de 1ère instance de Ben Arous.

Le dit titre, consiste en un terrain nu, d'une superficie de 530 m², à vocation d'habitation dont des bureaux d'avocats et d'huissier notaires et de justice sont limitrophes, exploités vu la proximité au tribunal de 1ère instance du dit bien.

Les charges : la dite propriété est grevée des charges suivantes :

- Hypothèque volontaire à hauteur de (1.000.000,000dt) inscrite le 13/02/2018 (volume Ben Arous 18/01 - n°662) au profit de la BTK.

- Hypothèque volontaire à hauteur de (83.000,000dt) inscrite le 4/3/2021 (volume Ben Arous 21/2 – n°1/789) au profit de La BTK.

- Hypothèque volontaire à hauteur de (500.000,000dt) inscrite le 13/10/2013 (volume Ben Arous 21/2 – n°1/3456) au profit de l'ATB.

- Commandement valant saisie immobilière datant du 9/7/2024 et inscrit le 27/8/2024 au profit de la partie poursuivante (vol Ben Arous 2/24 n°4377).

Mise à prix : La mise à prix est fixée à (291.859,870 TND).

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le jeudi 21/11/2024 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Ben Arous sis à Chouchat Radés - Ben Arous.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance Ben Arous.

2024402554VEPA1

Avis aux créanciers

Nomination d'un liquidateur

N° CIN du demandeur de la liquidation : 04724387

Suivant ordonnance sur requête n°41729 émanant du tribunal de première instance de Tunis 2 en date du 27/9/2024; il a été décidé :

- La nomination de Monsieur Ameur Mansour, domicilié au 53, Rue Echam 2ème Etage App N°6 - 1002 Tunis - Tél : 71830168, en qualité de liquidateur des biens successoraux de feu Sami KARZOUT, pour procéder à leur inventaire, à leur gestion et à leur partage sous la supervision du juge de liquidation Madame Khouloud Sassi.

Les créanciers de la succession doivent produire leurs titres de créances au cabinet du liquidateur dans les vingt jours qui suivent la parution de cette annonce.

2024402535VEPA2

Jugement de règlement judiciaire

SOCIETE PRINT PRO

Rue N°3 Rue Mostafa Safar Belvédère 1002 Tunis

MF : 1273894X

S.A au capital : 400.000dt

En date du 6/5/2024 et conformément aux dispositions de la loi numéro 36 de l'année 2016 en date du 29 avril 2016 concernant les procédures collectives et comme expliqué ci-dessus, le tribunal a statué en première instance :

1. Planifier les dettes de QNB

2. Planifier les dettes de la BTK

3. Planifier les dettes de la CNSS

4. Planifier les dettes de la recette des finances Cité Mahrajene.

La nomination de l'administrateur judiciaire Mokhless Youssef comme Superviseur de l'exécution du programme de sauvetage sous la supervision du juge commissaire madame Ghaya Tej Molk Belkouja l'autorisation d'inscrire ce jugement sur le registre de commerce de la société et le publié sur le journal officiel de la République Tunisienne et de transmettre une copie de ce jugement à la commuté de suivie des entreprises en difficultés économique.

Les frais sont à la charge de la société qui a demandé le règlement judiciaire en la personne de son représentant légal.

2024402537VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

«Global Payment Gateway S.A»

Société anonyme

Au capital de 1347 000.000 TND

Siège social : Pôle technologique El Ghazala - 2088 - Ariana

Le conseil d'administration décide de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire pour le mercredi 6 Novembre 2024 à 10h au siège social d'Alternative Capital Partners Partners sis à l'Immeuble Yosr, Apt 9 & 10, Rue du Lac Victoria Les Berges du Lac - 1053 le Lac pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Entériner le mode et le délai de la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire;

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

- Approbation des conventions réglementées ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2020 ;

- Renouvellement des mandats des administrateurs

- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes

- Quitus aux administrateurs;

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2024T00982SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

SOCIETE MEUNIERE TUNISIENNE

«SMT»

Société anonyme

Au capital de 39 767 537,500 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Bir El Kassâa Ben Arous

Identifiant unique : 0002540 J

Messieurs les actionnaires de la Société Meunière Tunisienne S.A sont invités à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 12 novembre 2024 à 10 heures au siège social de la société sis à la Zone Industrielle Bir El Kassâa Ben Arous, et ce à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1- Changement du mode de gestion de la société;

2- Modifications corrélatives des articles 23, 24 et 25 des statuts;

3- Mise à jour des statuts;

4- Pouvoirs en vue des formalités légales.

Tous les documents relatifs à la dite assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège ci-haut mentionné.

2024R02594SANB3

Société de développement économique de Matmata

Société anonyme

Capital : 20 000 dinars

Inscrite au Registre National des Entreprises sous le numéro : 0008174H

Siège social : Hôtel Sidi Idris, rue Tariq Ibn Ziyad, Matamata 6070

Suite à l'absence de quorum légale de l'A G extraordinaire du 28 avril 2024, et l'A G extraordinaire du 02/6/2024 le Conseil d'Administration invite tous les actionnaires à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le dimanche 3/11/2024 à l'hôtel Sidi Idris à Matmata à 9 H du matin, afin d'examiner l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la mise à jour et de la modification de statut de la société Tous les documents nécessaires pour permettre aux actionnaires de prendre leurs décisions au siège de la société.

Tous les documents nécessaires pour permettre aux actionnaires de prendre leurs décisions au siège de la société.

2024R02601SANB3

Société de développement économique de Matmata

Société anonyme

Capital : 20 000 dinars

Inscrite au Registre National des Entreprises sous le numéro : 0008174H

Siège social : Hôtel Sidi Idris, rue Tariq Ibn Ziyad, Matamata 6070

Selon l'avis publié au JORT du 15/12/2023, et après avoir accompli toutes les procédures de mise à jour de la liste des actionnaires telles que stipulées dans l'avis susvisé, le Conseil d'Administration informe qu'à l'expiration du délai prévu pour tous les actionnaires inscrits et non inscrit sur la liste des associés, est suite à l'absence de Quorum légal de l'AGEO de 02/6/2024 il a été décidé, une fois pour toutes, de tenir une assemblée générale extraordinaire le dimanche 3/11/2024, à l'hôtel Sidi Idriss à Matmata à 11 heures du matin, afin d'approuver la liste définitive des actionnaires de la société et le nombre d'actions qui leur ont été restituées, qu'ils ont été préalablement fixés et mis à jour dans la notification de JORT du 15/12/2023 le Conseil d'administration informe à travers cet avis la nécessité pour tout actionnaire concerné de se présenter au siège de la société à l'hotel Sidi Idriss à Matmata 6070, le dimanche 3/11/2024, à dix heures du matin. Cette notification est une convocation à tous les actionnaires concernés.

2024R02602SANB3

Convocation à l'AGEO

SOCHEM

South Chemical Company

Messieurs les actionnaires de la société South Chemical Company «SOCHEM» sont invités à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le lundi 21 octobre 2024 à 10H du matin, au siège social de la société à l'avenue Habib Bourguiba 6000 - Gabès et ce, pour :

1. Approbation des contrats de cession d'actions négociés et approuvés par le Conseil d'Administration du 4 octobre 2024.

2. Nomination d'un membre du conseil d'Administration, contrairement à Mr Mohamed Amin Rhouma.

3. Questions diverses.

2024R02625SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société AL QUALAM PROD

Société anonyme (en liquidation)

Route Menzel Chaker km 5 Sfax

Identifiant Unique : 1230143 C

Suite à la décision du juge de contrôle de la liquidation auprès du tribunal de première instance Sfax 2 du 16 septembre 2024, le liquidateur de la société AL QUALAM PROD Mr Atef AIDI convoque tous les actionnaires à l'assemblée générale ordinaire de clôture de la liquidation qui se tiendra le samedi 16 Novembre 2024 à 10 heures du matin au siège du Centre de formation AMTA ACADEMY sis à Route El Ain km 1 Rue Bab el Salam Sfax, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Lecture du rapport du liquidateur pour la période de liquidation.

- Approbation du rapport du liquidateur et des comptes définitifs de clôture de la liquidation et de sa distribution entre les créanciers.

- Approbation de la clôture de la liquidation.

- Quitus au liquidateur.

- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des procédures des dépôts et de publications légales.

Cet avis est considéré comme une convocation personnelle à tous les actionnaires, et tous les documents destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège du liquidateur Mr Atef AIDI sis à Rue Ahmed ALOULOU Immeuble Essia 4ème étage et ce durant le délai légal.

2024X01341SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MAJESTIC HOTELS SA

Au capital social : 3 300 000 DT

Siège social : 36 Avenue de Paris, 1000 - Tunis

MF : 000970V/A/M/000

RNE : 0000970V

Les actionnaires de la Société Majestic Hotels S.A sont convoqués pour se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 15 novembre 2024 à 11h00, au siège social de la Société, 36 Avenue de Paris – 1000 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1) Nomination du commissaire aux comptes.

2) Pouvoirs pour les formalités.

2024402525SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

«ITALCAR S.A»

Capital social : 3 000 000 Dinars

Rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia 1

2035 Tunis Carthage

MF : 0937892 D

Messieurs les actionnaires de la Société «ITALCAR S.A», sont convoqués en assemblée générale ordinaire, pour le vendredi 8 novembre 2024, à 10h, au siège de la Société sis Rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia 1 - 2035 Tunis - Carthage, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et les opérations relatives à l'exercice 2023,

- Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur les comptes dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

- Examen et approbation des Etats Financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ainsi que des conventions réglementées,

- Affectation des résultats.

- Quitus aux administrateurs.

- Fixation de jetons de présence.

- Renouvellement de mandat d'administrateur

- Nomination de nouveau commissaire aux comptes.

2024402527SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES "STIP"

Société anonyme

Au capital de 12.623.469 Dinars

Siège social : Centre Urbain Nord - Boulevard de la Terre ; 1003 Tunis El Khadra

Identifiant unique : 12364R/A/M/000

Messieurs les Actionnaires de la "STIP" sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 15 Novembre 2024, à 11h00 au siège social : 77, Boulevard de la terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis El Khadhra, à l'effet de délibérer sur :

1. Entériner le retard accusé dans la tenue de l'Assemblée.

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2023.

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2023.

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2023.

5. Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200, 202 et 475 du code des sociétés commerciales.

6. Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice 2023.

7. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2023.

8. Quitus aux Administrateurs de leur gestion durant l'exercice 2023.

9. Affectation des résultats de l'exercice 2023.

10. Fixation des jetons de présence à allouer au Président du Conseil d'Administration, aux Administrateurs et de la rémunération des membres du CPAI au titre de l'exercice 2023.

11. Renouvellement partiel du conseil d'administration conformément à l'article 19 des statuts.

12. Information sur les fonctions occupées par les administrateurs, le Président et le Directeur Général dans d'autres sociétés.

13. Pouvoirs pour les formalités.

2024402528SANB3

Convocation

Société de Construction Métallique du Cap-Bon

"COMECAB"

Société anonyme

Capital social : 1106000 DT

11, Rue d'Algérie, Tunis

Identifiant unique : 5073Q

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Société de Construction Métallique du Cap Bon «COMECAB» société anonyme, au capital de 1 106 000 dinars tunisiens, sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 5 novembre 2024 à 11 h, au 43 Avenue H. Bourguiba, le Colisée, Bureau 358, 3ème étage, 1000, Tunis, sur convocation du conseil d'administration à l'effet d'examiner le point de l'ordre du jour suivant :

(1) Nomination du commissaire aux comptes de la société.

(2) Questions diverses.

2024402531SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société ACCESS TO E-BUSINESS

Société anonyme

Capital social : 400.000 dinars

Siège social : Rue de la Bourse, Immeuble Horizon, Cité les Pins, Les Berges du Lac 2

Affiliation CNSS : 225934/21

Identifiant Unique : 0719031Y

En vertu du procès-verbal de délibération du Conseil d'Administration en date du 23 juillet 2024, les actionnaires de la société ACCESS TO E-BUSINESS sont convoqués à une Assemblée Générale ordinaire le jeudi le 7 novembre 2024 à 15H au siège de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des modes et délais de convocation de l'Assemblée Générale;

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité du groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2022 ;

- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers consolidés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ;

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

- Lecture des rapports spécial et général du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023;

- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers individuels au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité du groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2023;

- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2023;

- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers consolidés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023;

- Affectation du résultat et approbation, s'il y a lieu;

- Approbation des conventions réglementées;

- Quitus à donner aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion durant l'exercice 2023 ;

- Fixation du montant des jetons de présence;

- Ratification du renouvellement du mandat d'Administrateur;

- Ratification du renouvellement du mandat du Directeur Générale et fixation de ses pouvoirs;

- Questions diverses;

- Pouvoir en vue des formalités.

- Approbation des statuts mis à jour.

2024402533SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Des actionnaires du 11-11-2024

Société Tunisienne de l'Industrie Laitière «STIL» (En cours de liquidation)

Société anonyme

Capital : 17 000.000 dinars

Siège : Siège de la BNA rue de la Syrie - Tunis

Matricule fiscal : 2428K/A/M/000

N° Affiliation CNSS : 35699-3

Messieurs les actionnaires de la STIL en cours de liquidation sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 11 novembre 2024 à 10h au siège du liquidateur, la BNA rue de la Syrie Tunis salle n°514, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du liquidateur relatif aux travaux d'avancement des opérations de liquidation de la STIL pour les années 2022 et 2023

- Examen et approbation des états financiers de la société arrêtés au 31.12.2022 et 31-12- 2023

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif aux états financiers des années 2022 et 2023

- Quitus au liquidateur.

- Prolongation du mandat du liquidateur.

2024402538SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

SOCIETE TUNISIAN INVESTMENT COMPANY

Société anonyme

Au capital de 20 463 130 Dinars

Siège social : 8 bis, Rue Mustapha Sfar 1002 Tunis

Identifiant Unique : 1068519D

Les actionnaires de la société Tunisian Investment Company sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le mardi 12 novembre2024 à 10 heures au siège de la société Al Karama Holding sis à la rue du Lac d'Annecy-passage du Lac Malawi les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale annuelle;

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société au titre de l'exercice 2023;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023 ;

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2023 ;

- Approbation des conventions règlementées ;

- Affectation des résultats de l'exercice 2023 ;

- Quitus aux administrateurs;

- Renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2024, 2025 et 2026 ;

- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

2024402543SANB3

Compagnie Tunisienne de Forage

Société anonyme

Capital : 10 500 000 DT

RC : N°B135442001

Affiliée à la CNSS sous le numéro : 65.283/02

Identifiant unique : 13747H/A/M/000

Siège social : 19, Rue de l'artisanat Charguia 2, 2035 Ariana

Messieurs les actionnaires de CTF, sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) N°51, et ce, le mercredi 13 novembre 2024 à 09 H 30 mn au siège social : 19 Rue de l'Artisanat Charguia 2 Ariana, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la nomination de nouveaux membres au Conseil d'Administration de la CTF.

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de la société pour l'exercice 2023.

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 ainsi que les opérations et conventions conclues dans le cadre des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

5. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2023.

6. Fixation du montant des jetons de présence du conseil d'administration pour l'exercice 2023.

7. Fixation du montant des jetons de présence des membres de la commission permanente d'audit pour l'exercice 2023.

8. Affectation des résultats de l'exercice 2023.

9. Approbation de la nomination des membres du conseil d'administration de la CTF pour les années 2025, 2026 et 2027.

10. Délégation de publication.

2024402548SANB3

Compagnie Tunisienne de Forage (CTF)

Société Anonyme

Capital : 10 500 000 DT

Affiliée à la CNSS sous le numéro : 65.283/02

MF : 0013747H/A/M/000

Siège social : 19, Rue de l'Artisanat Charguia 2, 2035 - Ariana

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Tunisienne de Forage (CTF), sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) n°11, et ce, le mercredi 13 novembre 2024 à 11 H 30 mn au siège social : 19, Rue de l'Artisanat Charguia 02 Ariana, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Statuer sur la situation financière de la Compagnie Tunisienne de Forage "CTF" conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2024402549SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MAGASIN GENERAL

S.A au capital de 15 777 070 DT

IU au RNE : 0033128 W

N° CNSS : 035698-02

Siège social : 28 rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 - Tunis

Le conseil d'administration réuni le 8 octobre 2024 a l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société Magasin Général à l'assemblée générale ordinaire de la société qui se tiendra le jeudi 14/11/2024 à 10 heures à l'IACE, rue du Lac Turkana - Les Berges du Lac - 1053 et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et mode de convocation de l'assemblée générale ordinaire;

2. Emission d'un emprunt obligataire avec appel public à l'épargne;

3. Approbation de la désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires;

4. Approbation des conventions conclues dans le cadre des articles 200 et 475 du CSC ;

5. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2024402553SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LA SOCIETE DES LIGNES INTERIEURES ET INTERNATIONALES

(TUNISAIR express)

S.A. au capital de 20 000 035 dinars

Siège social : Immeuble MAGHREBIA - TOUR A-9, Rue de l'Artisanat

Z.I. Charguia II - 2035 Tunis - Carthage

Matricule fiscal : 341761 H/A/M/000

CNSS : N°133141-57

Messieurs les actionnaires de la société des lignes intérieures et internationales «TUNISAIR EXPRESS» sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège de TUNISAIR EXPRESS, le vendredi 11 novembre 2024 à 10 h, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire

2- Lecture et approbation, le cas échéant du rapport annuel sur la gestion de la société relatif à l'exercice 2023

3- Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers arrêtés au 31/12/2023

4- Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2023

5- Approbation des conventions réglementées

6- Affectation des résultats de l'exercice 2023

7- Quitus aux membres du conseil d'administration pour la gestion de l'exercice 2023.

8- Désignation de deux commissaires aux comptes

9- Ratification de la nomination d'un administrateur

10- Approbation du renouvellement des mandats des administrateurs

11- Pouvoir pour accomplissement des formalités légales.

2024402556SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

LA SOCIETE DES LIGNES INTERIEURES ET INTERNATIONALES (TUNISAIR express)

S.A. au capital de 20 000 035 dinars

Siège social : Immeuble MAGHREBIA - TOUR A-9, Rue de l'Artisanat Z.I. Charguia II - 2035 Tunis -Carthage

Matricule fiscal : 341761 H/A/M/000

CNSS : N°133141-57

Messieurs les actionnaires de la société des lignes intérieures et internationales (TUNISAIR express) sont invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra au siège de TUNISAIR EXPRESS, le vendredi 11 novembre 2024 à 11h, à l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

1- Continuité de l'exploitation de la société.

2- Pouvoir pour accomplissement des formalités légales

2024402557SANB3

Autres sociétés

Convocation

SOCIETE MUTUELLE DE BASE DES SERVICES AGRICOLES EZDIHAR BEKALTA

Le président de la SMBSA Ezdihar à Békalta porte à la connaissance de tous les adhérents que l'assemblée générale ordinaire électorale des exercices 2020 *2021/2021 *2022/2022 *2023 aura lieu le mardi 12 novembre 2024 à 9 h au local de la société et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des rapports moral et financier relatifs aux exercices 2020*2021/2021 *2022/2022*2023

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2020 *2021/2021 *2022/2022 *2023

3- Discussion et approbation des rapports

4- Mise à jour de la liste des adhérents

5- Offre de vente du terrain sis à cité Snit

6- Nomination du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2024/2025/2026

7- Renouvellement des membres du conseil d'administration

Le dépôt des candidatures pour le conseil d'administration sera par lettre recommandée avec accusée de réception, du 21 octobre 2024 au 31 octobre 2024

Tout adhérent ayant un empêchement, peut donner une procuration à un autre adhérent pour le représenter à l'assemblée, chaque adhérent n'a le droit qu'en 2 procurations.

Tous les adhérents sont informés que tous les documents et les rapports sont mis à leurs dispositions au siège social de la société à partir du 01 Novembre 2024.

Cet avis est considéré comme une convocation personnelle pour tous les adhérents pour assister à cette assemblée.

N.B : En cas de ne pas atteindre le quorum, l'assemblée générale sera reporté à la date du jeudi 28 Novembre 2024.

2024S01326SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis au public

En vertu d'une décision Judiciaire émanant du tribunal de 1ère instance de Manouba en date du 4 octobre 2024 sous le n°87566 Mme Ben Sassi Olfa a été nommée liquidatrice pour mettre fin à l'état commun entre les 2 époux Mme Sihem Nasrallah et Mr Ali Ben Mokhtar Ben Mohamed Mai, et Mme Nessrine Chmissi a été nommée juge contrôleur.

Tél : 22 513 137 - 26 224 860

2024T00979DIVD2

Dissolution de l'association méditerranéenne de l'image et du mouvement

En vertu de la décision prise lors de la réunion tenue le 24/02/2023 il a été décidé de dissoudre l'association méditerranéenne de l'image et du mouvement.

Toutes les dettes et les obligations financières ont été réglées et le procès-verbal de la décision de la dissolution a été déposé auprès des autorités officielles. Compétentes.

Cette décision sera publiée au journal officiel de la République Tunisienne.

2024R02586DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Monsieur May Gadour titulaire de la CIN n°00150302 déclare la perte du titre de propriété 15/8285 (Objet du titre foncier n°66120) sis à Ksar Hellal Monastir suivant une attestation de perte délivrée par la Garde Nationale de Ksar Hellal sous n°69 le 13/9/2024.

2024S01330DIVD2

Avis

Rgayeg Zouhaier annonce qu'il possède un terrain à Sfax route Gremda km8 de surface 620 m² avec une maison effectuée par l'acte d'achat qui était fait le 22/12/1991 et il a perdu le titre de propriété et il désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2024X01328DIVD2

Avis

Henteti Hatem annonce qu'il possède un appartement à Sfax Route Gremda km2 effectuer par l'acte d'achat qui était fait le 8/8/2004 et il a perdu le titre de propriété et il désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2024X01329DIVD2

Avis

Aboudi Lotfi annonce qu'il possède un terrain d'une superficie de 450 m² sise à la route Gremda Km 15 Sfax son titre de propriété a disparu et veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maymoun Karray dans un délai de 30 jours après ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2024X01332DIVD2

Avis

Monsieur Faizi Sagrawi déclare que le titre de propriété d'un terrain de 630 m² sise à la route de Saltania Km 11 Sfax est perdu, il veut extraire un autre titre. Toutes les oppositions doivent être aux bureaux de notaire Ketata Moncef sis au 14 Rue 5 décembre Sfax dans un délai de 30 j de ce jour.

2024X01333DIVD2

Avis

Les héritiers de Mohamed ben Abdesselem Ghamgui sa femme Fadhila Bent Abdellatif Ghamgui et ses fils Hasiba, Saloua, Nedra, Leila, Chahira, Houda, Sarra, Fatma, Mohamed, Sami, Sofiéne, Faical et Ridha, Mounira, Sami, Kamel, Najoua, Feiza, Monia, Mohamed, Lobna, Basma, Henda, héritiers d'Ali ben Abdesselem Ghamgui et Fadhila Bent Haj Hessine Ghamgui et ses enfants de Taoufik ben Abdesselem Ghamgui; Mounir, Ahlem, Mohamed, Ayem, Imen et Nour enfants de Mourad ben Taoufik Ghamgui et les héritiers de Youssef ben Abdesselem Ghamgui sa femme Halima Abdelhadi, et ses enfants Faouzi, Basma, Hajeur annoncent qu'ils sont propriétaire d'un local industriel de deux étages de superficie de 238m² pour chaque étage extrait de CIN 34663 sis à la route des martyrs impasse zenket ellouze immeuble ellouze Sfax.

Ils ont égaré leur titre de propriété et ils désirent extraire une deuxième copie conforme à l'originale.

Tout contestant devra s'adresser au Notaire Sellami Sami rue Nasria Immeuble Saphir 1er étage n°14 Sfax 147436k dans un délai de 30 jours à partir de la parution de cet avis.

Passé ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2024X01335DIVD2

Avis

Mr Zouhair Naifar annonce qu'il possède un magasin sis à Sfax rue 64 n°23 qu'il a hérité de son épouse Asma Zghal qu'elle a hérité de son père Ali Zghal objet de l'acte de donation daté le 18 février 1946 enregistré le 02 mai 1946 n°28 devant deux notaires Abdessalem Daoued et Taieb Fourati et il a perdu le dit titre de propriété et il désire se faire délivré une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Maître Abdennadher Mohamed Sadok à la route de Mahdia km6 Sakiet Eddair Sfax et ce dans un délai de 30 jours de la date de cet avis.

2024X01342DIVD2